

**Bulletin n°50**

**2002-2003**



Commission armées-jeunesse

**COMMISSION ARMEES-JEUNESSE**

**Adresse géographique :**

Ecole militaire  
1, Place Joffre  
75007 PARIS

**Adresse postale :**

B.P. 20  
00445 ARMEES

Téléphone : 01.44.42.32.05  
Télécopie : 01.44.42.59.94  
Courriel : [caj01@wanadoo.fr](mailto:caj01@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.defense.gouv.fr/jeunes](http://www.defense.gouv.fr/jeunes)

En couverture : la cour d'honneur de l'École militaire,  
siège de la **C**ommission **A**rmées-**J**eunesse

# SOMMAIRE

## AVANT PROPOS.

## VIE DE LA COMMISSION.

- **Conférence :**
- "La situation des jeunes dans les quartiers difficiles, leur intégration et leur accession à la citoyenneté", par le père Jean Marie PETITCLERC. 9
  
- **Travaux des groupes présentés lors de la réunion plénière du jeudi 25 septembre 2003.**
- Rapport du groupe "Esprit de Défense". 31
- Rapport du groupe "Sociabilisation des jeunes". 51
- Présentation du colloque "l'Enseignement à la Défense". 71
- Intervention de Monsieur MARLAND, directeur du cabinet civil et militaire de la Défense. 75
  
- **Visite d'information:**
- Le centre "JET" d'AGNETZ (Oise). 83
  
- **Activités du secrétariat général :**
- Participation à différentes manifestations. 88
- Réception des membres de la commission. 90

## INFORMATIONS.

- Le prix Armées Jeunesse. 93
- Les stages Armées Jeunesse. 95

## DOCUMENTATION.

- Les services minitel et le site Internet de la Défense. 99
- Composition de la Commission Armées Jeunesse. 100



## AVANT PROPOS

Alors que se termine l'année 2003 avec, pour la Commission Armées-Jeunesse, la tenue le 4 décembre dernier à la Sorbonne, de notre colloque sur "l'éducation à la défense" organisé en partenariat défense/éducation nationale, l'heure est aux bilans.

Pour ce qui nous concerne, le cycle 2002-2003 avait été conçu comme celui de l'amorce d'un nouvel essor, au terme de plusieurs années de réflexion et d'adaptation au contexte nouveau créé par la disparition du service militaire obligatoire.

Clairement, une nouvelle dynamique a été créée. Nous le devons à la conjonction du volontarisme persuasif et imaginatif du général ANDRE, secrétaire général, au dévouement de son équipe et à la disponibilité généreuse des plus actifs d'entre les membres de la Commission.

Cette nouvelle dynamique s'est traduite à la fois dans nos activités et dans notre communication.

Pour ce qui concerne nos activités, le fait le plus marquant est incontestablement l'organisation du colloque pré-cité, en lieu et place d'un sujet d'étude traditionnel ; ce colloque, très emblématique par son sujet, par la qualité des participants et par sa localisation - le grand amphithéâtre de la Sorbonne - aura concrétisé tous nos espoirs et au-delà. Nous le devons à sa parfaite conception et organisation - je veux souligner là le rôle joué par Madame DESCHAMPS, chargée de mission et par Monsieur BARBOTIN et co-présidents Monsieur BESNARD, président du groupe de travail avec leur équipe - et, bien sûr, à la qualité des interventions mais aussi à une assiduité des participants particulièrement encourageante.

Nul doute que nous ayons amorcé là de fructueux échanges à venir entre le monde de l'Éducation nationale et celui de la Défense, dont la Commission Armées-Jeunesse aura été le catalyseur. Nous sommes bien là dans notre rôle.

Parmi les actions nouvelles qui marquent la dynamique désormais bien engagée, il faut aussi citer la création du prix "Armées-Jeunesse", remis à l'occasion de la réunion plénière de septembre, les stages rémunérés, au nombre de 400 offerts dans les trois armées, la gendarmerie et la DGA, dont notamment 50 réservés à des étudiants issus des DEA et DESS de Défense ou encore l'élaboration d'un accord cadre sport/défense, signé par les deux ministres et prévoyant notamment l'organisation chaque année d'une journée "Sport-armées-jeunesse".

Cette dynamique a été entretenue, de la part du secrétaire général, par une politique opiniâtre d'optimisation des modes de fonctionnement et de contacts systématiques avec tous les organismes constitutifs de la

Commission. Le résultat en a été une participation nettement plus importante aux différentes réunions et séances de travail.

Tout cela s'est appuyé sur une communication renouvelée : nouvelle plaquette de présentation tirée à 20 000 exemplaires, mise en place depuis le mois d'avril d'un site internet ([www.defense.gouv.fr/jeunes](http://www.defense.gouv.fr/jeunes)), nouveau logo, nouveau pin's, carte de vœux, pour citer les initiatives les plus symboliques.

Voici donc le bilan. Il serait anecdotique s'il n'était pas l'impulsion sur laquelle s'entretiendra la dynamique pour les années à venir.

Ainsi, dès à présent, le forum de jeunes que nous organiserons en 2004 doit nous mobiliser, aux côtés des deux groupes de travail traditionnels. J'ai noté, à l'issue du colloque du 4 décembre, dans les réactions de ceux parmi les membres que j'ai pu rencontrer, qu'ils avaient trouvé dans cet événement de quoi nourrir leur engagement. C'est l'ensemble de ce bilan qui doit y contribuer, dans notre conscience commune que, grâce à cette réunion improbable qu'est la CAJ dans sa très grande diversité, nous œuvrons puissamment pour le bien commun.

Général d'armée Jean-René BACHELET  
Inspecteur général des armées  
Président de la Commission Armées-Jeunesse

## VIE DE LA COMMISSION

- **Conférence :**
  - "La situation des jeunes dans les quartiers difficiles, leur intégration et leur accession à la citoyenneté", par le père Jean Marie PETITCLERC.
- **Travaux des groupes présentés lors de la réunion plénière du jeudi 25 septembre 2003.**
  - Rapport du groupe "Esprit de Défense".
  - Rapport du groupe "Sociabilisation des jeunes".
  - Intervention de Monsieur MARLAND, direction du cabinet civil et militaire de la Défense.
  - Présentation du colloque "l'Enseignement à la Défense".
- **Visite d'information:**
  - Le centre "JET" d'AGNETZ (Oise).
- **Activités du secrétariat général :**
  - Participation à différentes manifestations.
  - Réception des membres de la commission.





## CONFÉRENCE

**Père Jean Marie PETITCLERC**  
- Amphithéâtre Louis de l'École militaire -  
Mercredi 8 janvier 2003

Merci pour votre accueil !

Tous, nous sommes stupéfaits, voire inquiets, par l'observation chez les jeunes d'une montée de comportements marqués par la violence, le rajeunissement de l'âge d'entrée en délinquance, et une délinquance, donc, de plus en plus violente. Vous savez, il y a un grand changement dans la délinquance juvénile. Jusque dans les années 80, celle-ci était majoritairement utilitaire : 80 % des actes de violence commis par les jeunes étaient de l'ordre du vol. Alors que, aujourd'hui à côté de cette délinquance utilitaire, existent d'autres formes de délinquance que je qualifierais plutôt de « symbolique » car le jeune qui détruit un abri de bus, le jeune qui agresse un pompier, le jeune qui incendie une voiture...cela ne lui rapporte rien. Et cette délinquance, plus symbolique, a complètement changé de nature. Je crois qu'une des difficultés de notre société française c'est que la délinquance a changé de registre alors que les réponses sont restées sensiblement les mêmes. Cette délinquance plus symbolique concerne plutôt les plus jeunes, la délinquance utilitaire concernant plutôt les aînés à la tête de ces réseaux d'économies locales. On désigne souvent les jeunes comme étant les acteurs voire les facteurs de cette violence dans les quartiers. N'oublions pas qu'ils en sont aussi les premières victimes puisque 80% des actes de violence commis par les jeunes ont pour cibles d'autres jeunes, quatre faits sur cinq. On me dit parfois : « vous travaillez comme éducateur dans un quartier sensible, vous devez être confronté à la violence ». Certes je suis confronté à la violence verbale, de temps en temps, la violence physique heureusement rarement, mais les jeunes que j'accueille au Valdoco sont confrontés à la violence verbale toutes les heures et à la violence physique tous les jours...de quoi me plaindrais-je ?

Alors il est de multiples angles de vue pour aborder ces questions d'évolution de la jeunesse dans nos quartiers sensibles. Vous me permettrez donc de développer le point de vue d'un éducateur puisque voilà 25 ans que je travaille comme éducateur spécialisé auprès d'adolescents en difficulté. Bref retour en arrière sur mon parcours professionnel : j'ai travaillé cinq ans comme éducateur de rue, responsable d'une équipe de prévention spécialisée à Chanteloup-les-Vignes. Puis j'ai travaillé une dizaine d'années à la direction d'un foyer « habilité de justice » accueillant des adolescents majoritairement issus des quartiers sensibles de la région caennaise. Rappelé par Pierre Cardo le maire de Chanteloup au moment des émeutes urbaines

de 91, j'ai initié avec lui ce modèle qualifié aujourd'hui de médiation sociale et je travaille donc, depuis 95, à Argenteuil sur les quartiers sensibles du Val d'argent Nord, à la direction donc d'une association de « Valdoco », gérant à la fois un service de prévention et un organisme de formation.

\*\*\*

Vous savez la difficulté la plus grande des enfants et adolescents que je côtoie au quotidien réside dans le fait, pour eux, de traverser tous les jours trois lieux. Chaque jour, ils passent du temps dans trois lieux : la famille, l'école, la rue. Et nous savons que nous pouvons mesurer la différence entre un jeune inséré et un jeune en cours de marginalisation au temps passé dans la rue. Pour un jeune inséré la rue est un espace de circulation. On circule d'un lieu à l'autre, de la famille à l'école, de l'école au club de sport. Pour les jeunes en voie de marginalisation, la rue est un espace de stagnation, de résidence : on y passe du temps, et on s'imprègne des valeurs ambiantes.

Chacun de ces lieux est marqué par une culture : la culture familiale encore largement empreinte de celles des origines, la culture républicaine à l'école, et la contre-culture de la rue avec ses codes de communication. Et chacun de ces lieux est tenu par des adultes : les parents en famille, les enseignants à l'école et les aînés dans la rue. On sait l'influence des aînés sur les plus jeunes. Le drame, c'est que ces trois catégories d'adultes, qui, qu'on le veuille ou non, sont porteurs de repères pour les plus jeunes, passent le plus clair de leur temps à se discréditer les uns les autres.

- Vous écoutez les enseignants : c'est les discours sur les parents démissionnaires, c'est la faute aux parents ou les voyous de la rue, c'est la faute à la rue.

- Vous écoutez les parents, eux disent : « qu'est-ce que ces que ces enseignants ? Ils se disent professionnels de l'éducation, ils ne sont même plus capables d'assurer la discipline à l'école. Moi j'envoie mon gamin, à l'école pour qu'il bosse, pour qu'il apprenne à lire. Regardez ce qu'il se passe : la drogue, la violence, ... » et c'est la mauvaise influence de la rue.

- Vous écoutez les aînés de la rue, eux que disent-ils : « Oh! tu sais, que tu bosses ou que tu ne bosses pas au collège, tu es dans un collège sans avenir - et le fossé s'est creusé entre le niveau scolaire des collèges du quartiers sensibles et le niveau scolaire du collèges des centres ville - et puis tu sais, tes vieux sont d'une autre génération et ils ne comprennent pas grand chose à grand chose ».

Autrement dit, tous les jours, l'enfant passe par trois lieux et ceux qui, dans chacun de ces lieux sont porteurs de repères, sont dans un discours de discrédit mutuel. Bien sûr on assiste à un grave problème de transmission de repères.

Au Valdoco, nous essayons de mettre en place une démarche préventive globale en rejoignant l'enfant, l'adolescent dans ces trois champs et nous articulons notre action autour de ces trois pôles :

- le pôle rue : animations de rue, des enfants qui ne fréquentent pas les structures d'animation classique, travail de rue auprès des adolescents dans le cadre d'un agrément de prévention spécialisé.

- le pôle scolaire : service d'accompagnement éducatif et scolaire dont le dispositif : classe et comité locaux d'accompagnement scolaire, médiation famille/école.
- et puis le pôle famille : nous sommes agréés dans les réseaux d'écoute d'appui d'accompagnement des parents, groupe de parole de parents, médiation, famille.

Le maître mot, c'est celui de la médiation : créer du lien entre ces différents adultes qui cheminent auprès de l'enfant car il me semble qu'un droit fondamental de l'enfant c'est le droit à la cohérence des adultes qui l'accompagnent sur son itinéraire de croissance et que le plus grand drame aujourd'hui dans notre société c'est qu'il y a rupture dans cette cohérence.

Alors le Valdoco gère aussi un institut de formation de médiation, un institut de formation aux métiers de la ville. Nous faisons de la formation à la médiation sociale de jeunes plus souvent embauchés dans le cadre des « emplois jeunes » mais aussi de la formation continue auprès de salariés confrontés à ces problèmes nouveaux de violence posés soit à l'école, dans le monde, l'enseignement ou des foyers de l'éducation spécialisée soit aussi dans l'entreprise. J'ai discuté récemment avec le directeur du site de production de la 206 Peugeot-Citroën Poissy, me disant : « On a un bon outil, la 206. On sait la vendre aujourd'hui, la question qui se pose à notre entreprise, à l'orée du 21<sup>e</sup> siècle, c'est : saura-t-on encore encadrer des jeunes pour la produire ? » Car effectivement les agents de maîtrise sont déstabilisés par ces nouveaux comportements de jeunes au sein de l'entreprise, jeunes issus des quartiers environnants. Et je sais que même à l'armée, puisqu'il m'est arrivé d'animer des sessions de formation, combien certains de nos marins sont aujourd'hui déstabilisés par ces nouveaux comportements des jeunes en contrat court qui effectivement n'ont pas intégré toutes les règles de notre république.

Je voudrais brièvement, pour laisser le temps au débat, analyser un peu la situation de ces jeunes et puis réfléchir à quelle politique « jeunesse » mettre en place aujourd'hui et il me semble, et ce sera ma conclusion, que toutes nos institutions sont appelées aujourd'hui à se mobiliser sur les champs de l'éducation y compris la rue.

Vous savez, la violence en soi n'est pas un phénomène nouveau. Je dirais même que la violence est la manière naturelle de régler le conflit. Ce qui n'est pas naturel, c'est la convivialité et la paix. Le fait que vous soyez sagement assis en train de m'écouter, ce n'est pas naturel du tout. C'est un apprentissage. Autrement dit, le problème de la violence des jeunes n'est pas d'abord un problème de jeunes. J'entends des parents, des enseignants, des animateurs me dire « Qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce qui se passe ? Ils deviennent de plus en plus violents ? » Mais le bébé du 21<sup>e</sup> siècle n'est pas plus violent que le bébé du 20<sup>e</sup> siècle. Le problème de la violence des jeunes c'est d'abord un problème d'adultes, comment se fait-il que notre génération soit aujourd'hui plus en difficulté que les précédentes pour effectuer l'apprentissage de la régulation, de l'agressivité et de la violence auprès de la jeune génération. Car il revient toujours aux adultes d'effectuer

l'apprentissage chez l'enfant de la gestion de son agressivité. Vous m'interrogez après les événements de la Défense en janvier 2001. Et les journalistes voulaient titrer « la guerre des gangs ». Je répondais « On pourrait titrer : la guerre des boutons, version 2000 » » Le fait qu'une bande de jeunes issus d'un territoire s'en prenne à une autre bande de jeunes issus d'un autre territoire s'observait déjà dans nos villages d'Ile de France.

Ce qui est nouveau, ce n'est pas tant la violence que l'observation du phénomène :

- le premier c'est l'absence de repères, de limites, si bien que des jeunes sont capables de s'agresser violemment pour des motifs futiles
- et le deuxième c'est la décredibilisation des adultes dans leur fonction de régulateurs de cette violence. Du temps de la guerre des boutons, lorsque l'adulte surgissait, les gamins cessaient de se battre. Aujourd'hui il ne suffit même plus que la police apparaisse encore faut-il qu'elle se mette en action.

Mais nous voyons que le problème central n'est sans doute pas celui de la violence. Telle était la conclusion de ces cinq experts lors du rapport donné à M. BARTELONE sur le thème : « Souffrance, Violence, Adolescence ». Le problème central de notre société, c'est bien celui de l'éducation. D'ailleurs, je crois que l'on commence seulement à en prendre conscience. Vous savez si je commente un peu la politique de la ville telle qu'elle s'est développée depuis une vingtaine d'années, on a commencé à croire que le problème central des banlieues, c'était un problème d'urbanisme et d'architecture. On a dépensé des centaines de millions dans des gigantesques opérations de réhabilitation sans que l'embellie sociale attendue ait eu lieu.

On a ensuite pensé, parce qu'effectivement la crise est venue, avec le chômage, que le problème central aujourd'hui était celui du chômage et paradoxe d'avril 2002, jamais depuis 10 ans les chiffres de l'emploi n'ont été aussi bons dans notre pays, jamais depuis 10 les chiffres de la délinquance n'ont été aussi mauvais.

On découvre aujourd'hui que le problème central c'est celui de l'éducation. Vous savez Jean BOSCO, fondateur de la congrégation, avait déjà cette intuition lorsqu'il était confronté à la violence des jeunes dans les faubourgs de Turin. Rappelons le mot qu'il prononçait à la Madeleine lors de son voyage triomphal en 1883 « Ne tardez pas à vous occuper des jeunes sinon ils ne vont pas tarder à s'occuper de vous ». Pertinence prophétique ... Et il est vrai que le processus éducatif est aujourd'hui mis en difficulté dans notre société.

Je voudrais m'arrêter brièvement sur trois grandes crises : une crise de confiance de la relation jeune/adulte qu'on pourrait qualifier de crise d'autorité, une crise de l'apprentissage du vivre ensemble qui va de moins en moins de soi et enfin une crise de projection dans l'avenir qui rend beaucoup plus difficile la mise en oeuvre de ce processus éducatif.

Crise d'autorité, vous savez, je distingue la notion de pouvoir de celle d'autorité. Le pouvoir, je le reçois de l'institution ou dans une logique révolutionnaire je le prends au sein de l'institution. L'autorité, si je réfléchis bien, je la reçois de ceux auprès de qui je l'exerce. Là, l'autorité militaire m'a

donné le pouvoir de parler et vous m'écoutez. Maintenant, est-ce que ma parole fait l'autorité ? Cela dépend de chacune et chacun d'entre vous. Nous savons que deux enseignants qui ont le même pouvoir dans un collège, même délégation du principal, n'ont pas la même autorité. L'autorité, on la reçoit toujours de ceux auprès de qui on l'exerce. Et, grande évolution de la société française depuis les années 68, une position de pouvoir ne génère plus aujourd'hui de manière systématique chez les jeunes une position d'autorité. Il me semble que c'est ce grand changement auquel nous avons assisté. C'est qu'avant les années 68 une position de pouvoir, parce qu'il y avait confiance dans les institutions, générait une position d'autorité. Aujourd'hui tel n'est plus le cas et l'autorité va beaucoup plus se fonder sur la crédibilité de celui qui en est le porteur. Voilà pourquoi il me semble qu'on assiste dans notre société française, pas tant à une crise d'autorité qu'à une crise de crédibilité des porteurs d'autorité et cette crise touche les trois lieux d'éducation que sont la famille, l'école et la ville.

La famille tout d'abord. Je m'élève en faux, vous savez contre ce discours, qui me paraît à la fois facile et erroné, sur le thème des parents démissionnaires. Je rencontre énormément de parents dans mon métier, beaucoup sont dépassés par les problèmes posés par leurs enfants, par les adolescents. J'en rencontre peu qui démissionnent. Démissionner ce serait savoir ce qu'il faut faire et ne pas avoir le courage de le mettre en œuvre. Non le problème c'est qu'ils ne savent pas ce qu'il faut faire, ce n'est pas la même vision. Et je pense qu'il s'agit beaucoup plus de parents qui souffrent de n'être plus crédibles auprès de leurs enfants et de leurs adolescents et cette perte de crédibilité mine l'autorité parentale. Trois facteurs : le premier c'est la fragilisation de la famille. Bon nombre d'adultes qui n'ont pas su gérer leurs conflits de couple ont perdu toute crédibilité auprès de leurs propres enfants tellement déçus par l'écroulement de la cellule familiale. Et combien je connais d'enfants qui vont dire à un homme, qui est un homme respectable, qui refait sa vie, avec la mère qui travaille: « t'es pas mon père, t'as rien à me dire ». Il ne lui reconnaît aucune autorité.

Deuxième facteur, c'est la situation d'exclusion sociale. Combien je connais de merveilleux pères de famille, algériens, marocains, tunisiens, pour lesquels la valeur travail était au centre de leur référentiel. Pour cette valeur, ils ont quitté leur pays, leurs racines, leurs amis pour être ce chef de famille apportant les ressources à la famille et envoyant même les surplus au bled. Ils étaient mécènes de leur bled. Être complètement cisailés par la situation de chômage au point que lorsque leurs jeunes leur renvoient cette situation, ils sont paralysés. Je viens de citer l'anecdote de ce gamin de onze ans qui rétorque à son père qui lui interdit de sortir le soir, à neuf heures, de la cité, parce que c'est dangereux : « écoute-moi papa, je travaille à l'école toute la journée, j'ai quand même le droit de me détendre. C'est pas toi qui fout rien qui va me l'interdire ».

Et, autre facteur qui mine la crédibilité : la vitesse des évolutions technologiques dans ce qui aujourd'hui constitue un pôle d'attraction pour nos enfants, nos adolescents, le multimédia. Voici que les adultes ne lui sont d'aucun conseil. Moi lorsque j'étais jeune, quand je commençais à m'intéresser à l'électricité, mon père savait me donner des conseils. Aujourd'hui, le jeune qui commence à pianoter, voici que les adultes sont

complètement décalés par rapport à ce nouvel univers culturel. Perte de crédibilité des enseignants dans une école qui n'arrive plus à assurer sa mission de promotion sociale.

Et vous savez que la carte scolaire, qui était une excellente mesure lorsqu'il y avait de la mixité sociale sur le territoire, est devenue une terrible mesure lorsqu'il n'y a plus de mixité sociale : tous les enfants du ghetto scolarisés à l'école du ghetto. Et cette éducation nationale, avec ce décalage de plus en plus grand entre le discours sur l'égalité des chances et les pratiques qui se révèlent les plus inégalitaires, il me semble qu'une des erreurs massives de ce dispositif - c'est bien énoncé dans le livre: « la machine égalitaire » - c'est qu'une institution fonctionnant sur des principes égalitaires peut s'avérer la plus inégalitaire qu'il soit si elle ne prend pas conscience des différences des jeunes accueillis. Si l'on veut sauvegarder l'égalité des chances, il faut bien évidemment développer des pédagogies différenciées puisque les enfants et les adolescents sont différents. Or on veut faire la même chose partout. Vouloir faire la même chose partout conduit à produire le système le plus inégalitaire qu'il soit puisqu'il ne respecte pas les différences des enfants et adolescents accueillis dans le système.

- Perte de crédibilité des institutions qui gèrent l'espace public.
- Crédibilité policière souvent mise à mal parce ce qu'elle est ressentie par les jeunes comme une différence d'attitude suivant le faciès.
- Perte de crédibilité de l'institution judiciaire, parce qu'elle est ressentie par les jeunes comme cette justice à deux vitesses : soit vous avez les moyens de vous payer de bons avocats capables de repérer des erreurs de procédure et même si les délits sont importants, on peut obtenir des non-lieux sur des erreurs de procédures. Et puis une justice pour les petites gens où effectivement aucun avocat ne va déceler de vices de procédure dans ces séquences de tribunaux correctionnels où l'on juge sans interruption de 14 heures à 22 heures.
- Perte de crédibilité des politiques, lorsque ceux qui sont sensés faire la loi nous sont présentés tous les mercredis à l'Assemblée nationale, dans une ambiance de joyeux potaches de troisième maniant les incivilités, où même un président de l'Assemblée nationale en arrive à dire « Ta gueule » à son collègue, et lorsque ceux qui sont sensés exécuter la loi nous sont présentés à la une des médias comme la transgressant. Ne nous étonnons pas que nous ayons quand même quelques difficultés dans l'éducation au rapport à la loi de la génération suivante.

Vous savez souvent je suis invité par des enseignants pour des conférences. Ils me disent : « expliquez-nous les nouveaux comportements des jeunes ». J'aime répondre : « Commençons par rendre compte des nouveaux comportements des adultes ». Car effectivement dans cette perte de crédibilité, d'un bon nombre d'adultes face aux jeunes, eh bien, la question de l'adulte se pose.

Deuxième crise, une crise dans l'apprentissage du « vivre ensemble », une crise des processus de socialisation et là encore qui joue dans les trois lieux d'éducation.

Tout d'abord dans la famille. Vous savez, nous assistons à une évolution de la famille moderne avec cette société de plus en plus concurrentielle, cette société de plus en plus insécurisante. La famille a tendance à devenir ce petit îlot affectif que l'on va essayer de sauvegarder. Et combien les parents ont de moins en moins conscience de leur rôle de « socialisateur »? Combien effectivement nos parents ont de plus en plus de mal à s'opposer, à entrer en conflit ? Car il est vrai que dire « non » à son adolescent de 15 ans, un soir à 19 heures, ça vous gâche toute la soirée : il va revenir à la charge, il va lâchement profiter de ce que vous êtes dans la salle de bain pour aller voir votre conjoint et essayer de semer la zizanie. Lui dire « à quelle heure chéri tu veux rentrer ? », le calme est préservé. Et nous assistons effectivement à une difficulté de plus en plus grande des adultes de la famille de pouvoir gérer le conflit par soucis de préserver cet îlot affectif où dans ce monde devenu tellement difficile, on se réserverait cette zone. Mais malheureusement, on ne se socialise que dans la gestion du conflit et effectivement la socialisation joue de moins en moins en famille. Comme lorsque vous avez sept enfants et un seul poste de télévision dans le salon vous avez forcément de la socialisation le mercredi soir, parce que l'un veut regarder le match de foot, l'autre le feuilleton, le troisième le documentaire. Lorsque vous avez une famille de deux enfants avec chaque enfant qui a son poste de télé dans sa chambre, il n'y a plus de socialisation du tout et combien de familles souvent utilisent le confort moderne dans cette optique de pouvoir répondre aux besoins de chacun en essayant effectivement d'éviter le conflit.

La rue, la ville, beaucoup moins socialisantes qu'hier, avec cette montée d'individualisme, le citoyen moyen ne se sent plus légitimé pour intervenir auprès de l'enfant qui n'est pas le sien : « C'est pas mon gosse, c'est pas mon problème ». C'est ce qui a considérablement changé dans la vie d'aujourd'hui par rapport à la vie d'hier. Je me souviens du discours de ma chère mère, qui me laissait partir à l'école tout seul à pied, lorsqu'elle se tenait sur le pas de la porte. C'était : « On te fait confiance mais, tu vas passer devant l'épicerie, c'est là que je vais faire mes courses tout à l'heure, que je n'entende pas l'épicière me dire qu'elle a vu un môme faire le mariolle devant la vitrine à 8 heures le matin, et après tu vas passer devant la poste » Autrement dit, si j'étais capable de respecter en gros les règles, c'est parce que je savais que si je les transgressais, ça se saurait. Ce lien existait. Aujourd'hui ce style de lien n'existe plus. Le gamin peut faire n'importe quoi sur l'espace public, s'il est petit, on rigole, s'il est grand, on a peur, mais on n'intervient plus. Et les conséquences sont encore plus dramatiques pour les enfants issus de l'immigration maghrébine ou africaine. Je ne dis pas « les enfants issus de l'immigration ».

Vous savez quand on regarde la population carcérale, dans les grands centres du quartiers des mineurs, nous avons, non pas une sur-représentation de la population immigrée, nous avons une sur-représentation de la population immigrée maghrébine, africaine. On a une sous-représentation de la population asiatique par rapport à ce qu'elle représente dans les quartiers. Il y a cette sur-représentation. Et il faut un jour s'interroger : dans certains quartiers de mineurs en région parisienne nous avons 90%, 91% des jeunes incarcérés qui sont d'origine maghrébine africaine. Or on ne veut pas voir de problème. Moi je crois que tant qu'on ne

veut pas voir le problème, on ne peut pas trouver la solution. Pourquoi ? Seraient-ce eux qui seraient plus délinquants par nature ? Non et évitons toutes ces dérives racistes, mais le problème c'est que si l'on s'attache au schéma traditionnel d'éducation, au Maghreb ou dans les pays d'Afrique, quel est-il ? L'éducation du jeune garçon s'effectue à la maison sous l'égide de la mère jusqu'à la puberté et s'effectue ensuite par la communauté des hommes qui fonctionne en relais avec le père après la puberté. Et ce n'est pas parce qu'on a traversé la Méditerranée qu'on a changé de schéma éducatif.

Appliquons ce même schéma éducatif dans un espace public qui a perdu toute fonction de citoyenneté : alors on arrive aux dérives qu'on observe aujourd'hui. Et le grand problème qui se pose au niveau de ces jeunes, c'est ce cloisonnement qui existe entre le monde familial et puis l'espace public. Mieux, très souvent, c'est le jeune lui-même qui est le vecteur de l'information. Combien je vois de jeunes qui s'opposent à ce que leur mère suive des cours d'alphabétisation. Car effectivement la position d'être vecteur d'information est très intéressante. Imaginez un enseignant qui met une observation sur le carnet, et bien, c'est le jeune qui va traduire à la mère l'observation. Et croyez moi il ne s'agit pas d'une traduction littérale. Alors le fossé se creuse avec les enseignants qui disent « Non ce n'est pas possible ces parents ! ». Les parents ne sont même pas au courant. Au Vadoco, il m'a fallu deux ans pour découvrir que lorsque je voulais écrire aux parents, il ne fallait surtout pas que je mette le tampon de l'association sur l'enveloppe car c'est le gamin qui va chercher le courrier dans la boîte aux lettres : tout ce qui vient de l'école ou de l'association reste avec les pubs. Vous remontez les factures car il va y avoir effectivement des ennuis si on ne les paye pas. Et combien effectivement d'enfants prennent une position de pouvoir en ayant compris qu'ils étaient capables de devenir vecteur de l'information et ceci mine complètement le schéma éducatif.

Alors c'est l'école qui devient ce lieu de socialisation, malheureusement les enseignants n'y sont pas préparés car le métier d'enseignant a complètement changé entre temps. Il y a une trentaine d'années, l'enseignant pouvait croire que les gamins savaient se comporter en groupes avant d'arriver dans l'institution scolaire. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Je rencontre comme ça des enseignants qui viennent de leur centre de formation de Versailles, c'est leur première affectation, à Argenteuil. Ils s'assoient au bureau et ils pensent que les gamins vont se mettre chacun à leur bureau, se taire et écouter. Mais pas du tout : les gamins discutent, se balancent des choses. Ils se disent « Ils ne sont pas socialisés » et je dis souvent aux enseignants : « Faites un sondage dans votre classe, faites lever la main à ceux qui, en dehors de la majorité de la classe, participent à une vie de groupe. Si vous avez un quart des doigts qui se lève, c'est un maximum. Pour les trois quarts, l'école devient le seul lieu d'apprentissage de la vie de groupe ». Et à tous ces enseignants qui se plaignent du comportement en groupe de leurs élèves, je dis : « Mais où voulez-vous qu'ils l'apprennent si ce n'est à l'école? ». Mais malheureusement autant la formation est didactique ( et encore très présente dans la ZUP ) autant les formations et l'apprentissage de la dynamique de groupe ne le sont pas.

Comment effectivement faire face, comment socialiser les jeunes adolescents ? Car on sait bien qu'il y a deux étapes dans la socialisation :



auprès de l'enfant et auprès de l'adolescent. Le petit enfant, mais là les instituteurs savent faire. Mais à l'âge de l'adolescence, où il s'agit effectivement de négocier des désirs, apparaît une nouvelle donnée qui est le regard de l'autre. Combien d'adolescents effectivement vont modifier leur comportement en fonction du regard de l'autre. Vous savez que la plus grande différence qui existe entre un collège de centre-ville et un collège de quartier sensible, c'est que dans un collège de centre ville il est valorisant d'être premier de classe alors que dans le collège de quartier sensible, il est dangereux d'être premier de classe. Si vous êtes premier de classe, vous êtes automatiquement perçu comme traître à la cause, comme « fayot » d'adulte, vous en prenez plein la figure à la sortie. Et les enseignants ne s'en rendent pas compte car ils quittent le quartier. Les gamins restent dans le quartier. Combien je rencontre, dans mon service de soutien scolaire, des gamins tout à fait intelligents, tout à fait capables d'être premier de classe mais qui bien sûr n'ont pas cet héroïsme là, d'aller mettre leur vie en danger tout simplement pour faire plaisir au système scolaire. Disons que cet apprentissage de socialisation n'est pas fait et c'est ce qui apparaît aujourd'hui dans les entreprises. C'est le discours que je tenais aux agents de maîtrise de chez Peugeot, c'est que lorsque vous recrutiez il y a un trentaine d'années un jeune de 20 ans, vous recrutiez un jeune adulte socialisé. Lorsque vous recrutez aujourd'hui un jeune de 20 ans, vous recrutez un grand adolescent dont le processus de socialisation n'a pas véritablement abouti. Même difficulté à l'armée, lorsque je discutais avec les sous-officiers de la Jeanne d'Arc qui accueillent sur le bateau des grands adolescents dont tout le travail de socialisation n'a pas été effectué.

Enfin troisième crise, c'est la crise de projection dans l'avenir. Vous savez, c'est étrange ce qui se passe dans notre pays. Nous sommes la première génération dans l'histoire de France, et c'est du jamais vu dans, la première génération qui offrons à nos enfants un avenir sans risque d'invasion de territoire par un de nos voisins. Aucune génération avant la nôtre n'a élevé ses enfants avec cette certitude. Et pourtant je me souviens, j'avais neuf ans en 62, je vous donne une indication sur mon âge, mes parents avaient connu les affres du débarquement en Normandie, la ruine de leur belle ville de Rouen. On était en plein blocus de Cuba, menace des guerres nucléaires entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique, notamment depuis que la Russie a ouvert ses archives, combien effectivement on est passé à deux doigts du lancement d'un missile par un sous-marin soviétique pris dans les raids de la détection américaine. Je me souviens qu'à neuf ans, le petit enfant que j'étais, feuilletait tranquillement les pages de son encyclopédie des deux coqs d'or le soir en s'endormant et rêvait de la voiture de l'an 2000, de la fusée de l'an 2000 et du robot de l'an 2000. Autrement dit, la génération de mes parents avait beaucoup plus de raisons objectives d'être inquiète que la nôtre, était capable d'enthousiasmer ses gosses sur demain. Aujourd'hui, tel n'est plus le cas, le discours tenu par notre génération sur demain est un discours négatif. Un sondage effectué auprès d'enfant de 10, 12 ans : « A quoi vous fait penser demain ? » : la peur de la pollution, la peur du chômage, la peur du terrorisme. Et bien sûr, il est beaucoup plus difficile d'être jeune dans une société qui se projette

négativement sur demain que dans une société qui se projette positivement sur demain. Et combien cette difficulté de projection dans l'avenir et bien va aller de pair avec une augmentation des comportements de l'instantanéité (« Je veux tout, tout de suite ») de l'adolescent qui ne sait plus attendre et qui explique cette forme d'« ameusement » de la délinquance et de la toxicomanie.

Alors tout ceci, bien sûr, génère une augmentation de la violence puisque la violence est naturelle, que c'est l'apprentissage de la convivialité et de la paix grâce à la mise en œuvre des processus d'autorité, de socialisation et la mise en projet qui permet de la réguler.

Cette violence n'est pas unie. Signification : plusieurs sens :

- Il y a une violence « mode d'expression »,
- Il y a une violence « mode de provocation »,
- Il y a une violence « mode d'action ».

Petite démonstration : l'un d'entre vous est convoqué demain par son supérieur hiérarchique qui lui fait une remarque et le voici animé par une bouffée de violence. Il y a trois types d'explications possibles:

- soit ça c'est tellement mal passé à la maison la veille qu'il a cassé sa voiture en venant à la caserne. Il ne supporte pas la remarque. La violence, là, est liée à l'état de mal-être intérieur
- soit il s'est tellement de fois fait avoir par son supérieur hiérarchique - il rentre dans son bureau avec ses idées et il ressort avec celle du chef - que cette fois ci, il se crispe en disant : j'existe. C'est à l'évidence un mode de provocation. Il existe.
- soit il est en désaccord avec la remarque du supérieur et il veut essayer d'utiliser une stratégie de violence pour, en recourant au chantage, peser sur le cours des choses. La violence « mode d'action ».

Si je mettais une caméra dans le bureau, je verrais la même chose, mais nous sentons bien que ces scénarios n'ont rien à voir les uns avec les autres. Si l'on veut poser le problème de la violence des jeunes dans notre société, il me semble qu'il est utile d'avoir cette dernière analyse:

- Violence « mode d'expression » : mode d'expression d'un mal-être. Le jeune qui est à l'aise dans ses « baskets », qui ne se pose pas de questions d'identité, qui ne se sent pas menacé dans la relation, n'a pas besoin de recourir à ce type de violence. Cette violence sera beaucoup plus le fait des jeunes insécurisés. D'ailleurs les quartiers dans lesquels règne la plus grande insécurité sont aussi les quartiers où les jeunes sont les plus insécurisés quant à leur avenir. Et il y a beaucoup plus de violence à l'école chez les élèves perçus comme mauvais élèves par l'institution scolaire que chez les élèves jugés comme bons.
- La violence peut être aussi utilisée par les jeunes comme mode de provocation. Face à cette difficulté de communiquer avec l'adulte : à la fois on a besoin de l'adulte, mais on a envie de se dégager de son influence. Et bien cette violence provocatrice permet de s'affirmer, permet de mettre de la distance.

- Et enfin la violence peut-être « mode d'action », stratégie d'action par laquelle je vais obtenir des choses : le chantage, recours à la violence.

Ceci appelle trois types de mesures si on veut être capable de réguler cette violence. Face à la violence « mode d'expression », la seule réponse possible, c'est bien la prévention : écouter le jeune, lui permettre de développer d'autres moyens d'expression. Chaque fois qu'on permet à un jeune d'émettre des mots, des sons, des couleurs, des gestes sur ce qu'il ressent, on fait reculer ce qu'il devient. Il faut développer l'écoute et lui donner une place. La meilleure prévention de la violence au sein de nos établissements scolaires, c'est la lutte contre l'échec scolaire. Un système qui n'est plus capable de lutter efficacement contre l'échec scolaire est un système qui secrète cette violence, ce mode d'expression.

Face à la violence « mode de provocation », je crois qu'il nous faut développer des politiques de médiation. Car effectivement la relation duelle est toujours potentiellement capable de dériver vers la violence car on arrive très facilement à un « ou toi ou moi » et comme chacun choisit « moi », elle suscite la violence. La relation à trois et celle de la médiation va permettre, par l'introduction d'un tiers, de réguler cette violence passive et de développer des stratégies du « et toi et moi » et là il me semble que face à ces difficultés de maintenir un lien social entre différentes populations, résidents de quartiers ou de quartiers voisins, si on veut éviter que cette difficulté de communication se traduise par un sur-chaud de violence provocatrice, il nous faut effectivement développer ces politiques de médiation.

Par contre, face à la violence comme mode d'action, je ne connais pas d'autres alternatives que de les interdire et d'en sanctionner le recours. Je préfère utiliser ce mot de « sanction » à celui de punition car on punit une personne et on sanctionne un acte. La sanction de bonne étude c'est la réussite à l'examen, la sanction d'une transgression c'est l'obligation de réparer. Le mot « sanction » est neutre. Le langage de la sanction ce n'est pas le langage de la répression, c'est le langage de la responsabilisation. Et alors vous savez, nous commençons à nous rendre compte des effets pervers du discours qui était largement tenu dans ce pays par des militants sûrement généreux, et je reconnais qu'au début de ma vie d'éducateur, il m'arrivait moi-même de le tenir, où on expliquait la violence et la délinquance des jeunes uniquement par des facteurs extrinsèques. Ils sont violents mais c'est la faute de la hauteur des tours, c'est la faute au chômage, c'est la faute à l'exclusion. Un tel type de discours est pertinent d'un point de vue sociologique, il n'est pas besoin de faire de grandes études de sociologie pour découvrir qu'il y aura plus de violence à Chanteloup qu'à Saint Germain ou à Versailles, mais c'est un discours qui est désastreux d'un point de vue pédagogique parce qu'il ôte toute part de responsabilité aux jeunes dans la pensée de l'acte violent. J'ai discuté avec un gamin qui a brûlé deux voitures, je lui demande pourquoi, il me dit : « et ben tu sais mon père est au chômage, mon frère est en prison alors moi je brûle des voitures ». Je lui dis : « Attends, arrête ton char, tu as la boîte d'allumettes dans une main, tu as l'allumette dans l'autre, tu choisis, toi, de frotter l'allumette et d'allumer le carburant que tu as versé sur le siège. Au moment où toi tu prends cette décision, d'ailleurs je te signale que ton frère

qui vit dans la même famille que toi, dans le même quartier que toi, je ne l'ai jamais vu prendre une telle décision, au moment où toi tu prends cette décision, que vient faire ton père au chômage ou ton frère en prison ? Ça c'est de la reconstruction. Nous commençons à découvrir les effets pervers de ce type de discours lorsqu'il est intégré par la génération suivante car lorsque la génération de jeunes a intégré ce discours, qu'adulte nous avons tenu, consistant à dire que la violence n'est pas de leur fait mais du fait de la société, plus rien ne va faire limite dans le déploiement de la violence puisque effectivement ils sont violents mais ils n'y sont pour rien. Méfions-nous de tous ces discours sur les causes de la violence, qui ont parfois tendance à déresponsabiliser. Mieux vaut parler des prétextes à violence. Dans la violence qui nous habite, il y a effectivement toujours des prétextes qui vont permettre de la mettre en œuvre et c'est vrai qu'il existe de plus ou moins bon prétextes. Et face à cette violence « mode d'action » je crois effectivement qu'il faut sanctionner, et sanctionner dès la première fois. Vous savez le drame de notre système judiciaire c'est qu'il a trop longtemps fonctionné sur le mode : « la première fois c'est pas grave, ce qui est grave c'est de recommencer ». Alors pour un magistrat c'est trois fois, pour un autre cinq fois, pour un autre huit fois. J'intervenais à l'école de la magistrature à propos de ce gamin de 14 ans incarcéré à son 32<sup>ème</sup> délit et je posais solennellement la question : « Y-a-t-il un magistrat dans la salle qui puisse m'expliquer pourquoi on le met en tôle le 31<sup>ème</sup> et pourquoi pas le 30<sup>ème</sup> ou le 32<sup>ème</sup> ? Parce que le gamin ne comprends pas et moi non plus d'ailleurs. »

Pour qu'une sanction soit efficace, il faut effectivement qu'elle soit posée au premier délit. Le problème c'est que la délinquance apparaissant plus tôt, il faut bien sûr modifier notre système d'intervention judiciaire si l'on veut être capable d'être efficace. Savez-vous que 80% des mineurs qui ont la chance d'être sanctionnés à leur premier délit ne récidivent pas. Alors que deux tiers des mineurs incarcérés récidivent de manière plus grave dans les trois mois qui suivent leur sortie de maison d'arrêt. Pour tous ceux qui pensent que la prison peut être un coup d'arrêt à la délinquance, j'ose espérer qu'ils savent que ce n'est pas le cas : la prison est dans la majorité des cas une inscription dans une réitération plus grave. Et tous les mineurs multirécidivistes que je connais, j'en connais un certain nombre que j'ai visité régulièrement dans les quartiers d'Aulnay, Fleury, Bois d'Arcy, tous les mineurs multirécidivistes que je connais ont deux caractéristiques : la première c'est que le premier délit n'était pas grave, la deuxième c'est qu'il n'a été apporté aucune réponse à leur premier délit. Effectivement, le problème que je pose aujourd'hui de manière urgente dans notre société, c'est la réponse à la primo-délinquance. Et lorsque l'on répond au premier délit, on peut le faire de manière non répressive et bien sur éducative. Il me semble que les orientations d'aujourd'hui concernant l'abaissement de l'âge à 11 ans, concernant la justice de proximité, vont effectivement dans le bon sens. Par contre, nous avons bien conscience que tout ce qui peut se jouer autour des centres fermés, vous savez, les programmes en ce qui concerne les centres fermés et qui resteront ouverts, c'est un programme de création d'un centre par département, capacité maximal : 10 lits. Donc ça fait l'ouverture de 1000 lits. Vous savez qu'en France existent 1000 quartiers sensibles tels que celui que je vous décris. A qui peut-on faire croire que le fait d'enlever un jeune par

quartier pourra changer quoi que ce soit à la dégradation à laquelle nous assistons ? Ceci est effectivement un des programmes destinés sans doute à rassurer l'opinion publique mais nous savons tous qu'ils n'ont absolument aucune pertinence. Par contre agir de plus en plus tôt, là je crois effectivement que cela peut ouvrir de véritables issues. Il est temps de conclure.

\*\*\*

Deux conclusions. La première : dans le discours bien sûr, j'ai différencié ce mode de violence de la réalité des faits. La réalité, fort plus complexe, et le discours sont bien évidemment imbriqués. Voilà pourquoi il nous faut articuler ces politiques de prévention et de sanction. Vous savez j'essaie de dire en politique : « Sortons de ce débat infernal sur prévention ou répression et réhabilitons la sanction d'un point de vue éducatif » La sanction, je la placerais du côté de la prévention : sanctionner des délits est la meilleure prévention contre la récidive. Et il ne s'agit pas d'une politique ou de l'autre. Vous savez, si je caricature un peu, excusez cette caricature, mais il y a eu toute une politique qui a consisté à ne voir dans la violence des jeunes qu'un mode d'expression. Alors ce n'était pas leur faute, développons la prévention. Malheureusement quand les jeunes ont commencé à pouvoir utiliser la violence comme mode d'action sans que l'adulte n'ait de réponses pertinentes et bien il y a eu une très grande dérive. Mais n'allons pas dans une logique inverse où on interpréterait tous ces gestes des jeunes comme une violence mode d'action et où on penserait qu'il suffirait de sanctionner pour tout régler. Car si on sanctionne et si on réprime la violence liée au mal-être, on ne produit qu'un effet de cocotte-minute qui ne sera capable de générer qu'une violence plus grande. Il nous faut articuler une politique de prévention utile pour lutter contre la violence mode d'expression et politique de sanction utile pour réguler la violence comme mode d'action. Sortons d'un dualisme et pensons globalement une politique éducative.

Deuxième volet de ma conclusion, c'est bien sûr le rôle de l'armée. Quand j'interviens en entreprise, je souligne aujourd'hui le rôle que l'entreprise doit retrouver dans le domaine éducatif. Elle l'a toujours exercé à l'origine. Il faut aujourd'hui qu'elle retrouve cette dimension. Et je pense que l'armée elle aussi. La nation a aujourd'hui besoin que l'armée retrouve sa vocation éducatrice. Car je crois que vous avez trois grands atouts face à cette crise que j'ai développée devant vous.

Le premier atout c'est tout ce qui se joue autour de l'autorité. Autorité qui va être reliée à une compétence qui est peut-être plus visible dans votre institution que dans d'autres. Le deuxième c'est tout ce qui se joue autour de la socialisation et j'entendais le compte rendu d'un groupe de travail : cette socialisation avec ce respect d'une règle, la même pour tous et chacun s'y pliant. Le troisième c'est cette visibilité de la projection dans l'avenir avec ces grades et l'on voit effectivement que dès que l'on dure un peu, la fonction que l'on occupe au bout d'un an, au bout des ans n'est pas tout à fait la même que celle qu'on occupait au démarrage et dans une visibilité qui est celle de votre uniforme. Je pense que pour des jeunes en difficulté dans cette relation d'autorité, en difficulté dans le processus de socialisation, en difficulté dans

leur capacité à se projeter dans l'avenir, ces jeunes peuvent largement bénéficier des vertus éducatives d'une institution, telle la vôtre, et je serais heureux, et ce sera ma conclusion, de partager avec vous ces quelques réflexions dans cette Commission Armée-Jeunesse. J'ai regretté, moi, cette suspension de service. Mais gardons objectivement cette possibilité pour un certain nombre de nos jeunes de travailler cette question du rapport à l'autorité, cette question de la socialisation, cette question de la projection dans l'avenir grâce aux vertus éducatives de votre institution.

Merci de votre attention. »

\*\*\*

## **DEBAT AVEC LES MEMBRES DE LA COMMISSION**

### **Général BACHELET, président de la Commission Armée-Jeunesse :**

« Merci Mon Père, je voudrais faire une remarque sur les vertus éducatives de l'armée. Il n'y a plus d'armée de conscription. Disons que l'éducation ne peut s'adresser qu'à une minorité et à une très faible minorité, alors c'est peut être un vœu de votre part que le rétablissement de la conscription mais c'est un tout autre problème et un tout autre sujet. Dans le même jeu, je voudrais dire : l'armée, en son temps, bien sûr c'est une institution d'autorité, bien sûr qu'elle faisait de l'éducation, le dernier recours qui manque de l'éducation nationale. Mais l'armée n'a pas à se substituer à l'Éducation nationale. L'armée bénéficie de ce système d'éducation pour ses propres membres, cadres, et subordonnées. Maintenant, l'armée ne peut plus jouer de rôle. Alors que faire puisque, comme vous l'avez dit, c'est en amont au niveau de la famille et au niveau des enseignants qu'il s'agit de prendre cette affaire en compte ».

### **Père PETITCLERC :**

« Moi ce qui me paraît le plus important aujourd'hui c'est de travailler à la cohérence. Écoutez, je rêverais d'un grand ministère de la jeunesse qui regrouperait le ministère de la famille, le ministère de l'éducation, cette protection judiciaire de la jeunesse détachée de la justice pour rentrer dans ce ministère et où l'on essaierait de travailler de manière cohérente. Moi ce qui me semble dramatique, plus dramatique aujourd'hui, c'est l'incohérence, c'est chaque institution qui gère l'éducation à partir de l'idéologie de l'institution, avec les méthodes de l'institution et selon la déontologie de l'institution sans se rendre compte que le gamin, lui, parcourt plusieurs institutions. Et c'est ça la grande complexité, c'est qu'il n'y a pas les auteurs d'un côté et les victimes de l'autre.

Très souvent les auteurs sont d'anciennes victimes. On le sait dans le domaine des abus sexuels. On le sait aussi dans le domaine parfois de la délinquance grave. Donc je crois que ce qui est important c'est cette cohérence : une école qui travaille en partenariat avec la famille, une école qui travaille en partenariat avec la cité. Il me semble que le véritable enjeu

c'est : soit effectivement l'idée, elle revient, de l'école forteresse, soit effectivement l'idée de l'école dans la cité. Je me souviens en particulier une fois d'avoir reconduit chez un principal de collège un jeune après trois jours d'exclusion, suite à un acte de violence grave commis au collège. Et ce qui m'a sidéré dans les propos du principal, c'est que ce qui lui paraissait le plus grave c'était que ça se soit passé au collège, autrement dit ça se serait passé dans un train ou ça se serait passé en famille, il en aurait eu rien à cirer. Son problème c'était que c'était à l'école. Alors là c'était dramatique, dramatique pour l'image du collège, dramatique pour l'institution. Disons que le gosse qu'il se fasse tabasser au collège, derrière le portail, dans le train ou en famille, je crois qu'il nous faut lutter de la même manière contre cette violence.

Et c'est là où je pense que l'urgence c'est de croiser les regards. C'est pourquoi j'essaie d'être un pionnier, un défenseur de la médiation. C'est toujours effectivement en disposant de gens qui voient le jeune dans ses différents milieux. Vous savez, je prends deux petits exemples de ces incohérences : dénoncer, dénoncer un jeune, dans la cité c'est la pire des choses qui puisse être. Vous êtes une balance et je crois qu'il y a quelques valeurs dans cette solidarité. Porter la casquette, si vous ne la portez pas dans la cité, vous risquez d'être pris pour un étranger de la cité, vous mettez votre sécurité en danger. Vous faites dix mètres, vous arrivez à l'école, c'est vécu comme un acte d'impolitesse à l'égard d'eux. C'est à dire que la même chose : porter sa casquette, dans un lieu, qui effectivement si vous ne l'avez pas c'est dramatique, dans l'autre, si vous la mettez c'est dramatique. On peut comprendre tout ça, encore faut-il accompagner le jeune, qui lui, passe d'un lieu à l'autre, s'aperçoit que les systèmes de références sont différents. J'aime souvent dire que ce que les jeunes ont le plus besoin aujourd'hui, c'est effectivement d'éducateurs capables de travailler avec eux une synthèse, une cohérence.

Alors je crois, pour répondre à la question, qu'il faut travailler autant avec les familles, autant à l'école, autant dans la cité. L'éducation c'est l'affaire de tous. Et j'ai envie de dire que c'est aussi l'affaire de l'entreprise. Et je pense que l'armée est obligée, elle aussi, de retrouver sa vocation éducative. Je pense à cette discussion avec ces officiers de la marine, qui me disaient que sur les 1000 dernières places offertes, il n'y avait que 1050 candidats. Autrement dit, on est obligé de prendre tout le monde. C'est peut-être encore plus qu'au temps de la conscription. Obligé de prendre tout le monde. Et je pense à ces jeunes qui vont se proposer pour ces postes, qui sont parfois des jeunes en situation d'échec scolaire. Je pense qu'en retrouvant ainsi cette vocation éducative, l'armée peut être une chance d'insertion pour eux. D'ailleurs je crois qu'elle le fait mais je crois aussi qu'elle va avoir besoin de ces jeunes. C'est le grand problème de toujours, c'est qu'au départ ils ont raisonné en terme « bah on licencie ». A force de licencier tout le monde, ils ont quand même besoin des hommes pour construire des bataillons. Dans la marine, au départ on disait « bah allez hop, il a fait une erreur, alors dehors, dehors, dehors » Oui mais s'il n'y a plus personne, on a quand même besoin de monde pour faire marcher le Charles De Gaulle. Et vous savez effectivement que les problèmes de consommation de cannabis à l'intérieur du Charles De Gaulle commencent à devenir importants. Que ces

problèmes de violence entre les marins sont aussi importants et que si on veut que le Charles De Gaulle soit opérationnel, il est important que les officiers qui sont sur le Charles De Gaulle s'y connaissent un petit peu en matière d'éducation des jeunes tentés par les produits toxiques, en matière d'éducation de jeunes voyant leur relation avec la violence. Enfin j'ai envie de dire, même dans ce contexte de professionnalisation de l'armée, il me semble que ces questions éducatives resurgissent comme elles resurgissent aujourd'hui dans l'entreprise.

Ce qui est le plus dramatique, vous savez, c'est plutôt l'Éducation nationale. Parce que je me souviens de ce dîner avec ce PDG, me disant « le problème est : saura-t-on encadrer ces employés ? » et qui prend comme décision d'envoyer de manière systématique en formation tous ses agents de maîtrise à un institut de formation. Alors que je connais bon nombre d'enseignants qui pensent que les jeunes doivent changer, eux ils n'ont pas à changer, on leur demande d'être profs. Ils n'ont rien à changer, tout va très bien. Et comme je dis à ces enseignants que le rôle des enseignants c'est de transmettre, et transmettre ça veut dire un émetteur et un récepteur et que l'évaluation de la transmission, c'est la qualité de réception. Or, la plupart de nos enseignants sont formés à la qualité d'émission. Alors, il y a une émission parfaite, un cours bien construit, clair, l'émission : pas de problème. Mais ce n'est pas ça, enseigner ce n'est pas émettre. Enseigner c'est transmettre. Et transmettre ça nécessite que l'on connaisse bien le récepteur. Et là reconnaissons que dans nos ZUP, et bien il y a peu de formations des jeunes enseignants à la connaissance des jeunes des cités. Moi je vois ces enseignants qui débarquent, ils ne connaissent rien. Le pire vous savez pour un enseignant, c'est de ne même pas comprendre le vocabulaire des jeunes qui bavardent face à lui. Ils sont capables de se moquer de lui sans qu'ils s'en aperçoivent. Alors là ça vous saborde une relation d'autorité. Toute la classe se moque de vous sans que vous ne vous en rendiez compte. Et là je crois effectivement qu'il y a un grand enjeu. Mais essayons de ne pas être dans le « c'est la faute à l'autre, c'est la faute de la famille, c'est la faute à l'école, c'est la faute à la société ». Re-mobilisons nous tous sur les questions éducatives. »

**Capitaine de vaisseau VALIN, État major des armées :**

Vous avez évoqué le problème de la décredibilisation des adultes et en particulier des hommes politiques. Moi je ne suis pas convaincu d'ailleurs que les hommes politiques actuels soient moins vertueux, mais en revanche, ce qui change c'est que ça se sait et cela amène la question sur le rôle des médias. Vous n'en avez pas parlé.

Quel est votre point de vue sur le rôle des médias dans toute la problématique des jeunes et en particulier de la violence que vous venez de nous décrire ? »

**Père PETITCLERC :**

« Deux mots. Malheureusement on ne peut pas tout traiter. Il y a deux problèmes au niveau des médias et vous avez raison d'insister sur les politiques. Moi j'ai eu la chance, vous voyez, d'effectuer cette traversée sur la Jeanne D'Arc entre le Brésil et le Sénégal et de côtoyer un peu, lors des



escales, les grands responsables du Sénégal. On se dit alors en France : « Quelle chance d'avoir une classe politique comme la nôtre » Moi j'ai beaucoup de respect pour les 36 000 élus de notre pays. Combien d'élus municipaux qui sont des hommes et des femmes extraordinaires au service du bien public. Le problème c'est que parmi ces 36 000, mettons que les données n'ont pas changé, vous auriez 500 corrompus, vraiment 500, qui sont là simplement dans des stratégies personnelles de pouvoir et d'argent. Mais le problème c'est qu'avec la télévision, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, vous ne verrez qu'une centaine de maires passer au journal de 20 heure. Et parmi les 100 qui passent au journal de 20 heures, bah vous aurez 70 corrompus puisque toutes les grosses affaires de corruption vous y avez droit. Si même pour le jeune qui regarde la télé, pour lui 70% des politiques sont corrompus, alors que la réalité c'est 500 sur 36 000. Mais qui le leur dit ?

Vous savez, le problème des médias c'est que ça focalise sur ce qui disfonctionne. Car ce qui intéresse, c'est ce qui disfonctionne. On le sait en terme de criminalité juvénile : elle n'a pas augmenté par rapport à ce qu'elle était au début du 20<sup>e</sup> siècle. Par contre l'insécurité liée à la délinquance juvénile est beaucoup plus importante. Pourquoi ? Au début du 20<sup>e</sup> siècle, lorsqu'un jeune de 17 ans tuait un gamin de 5 ans dans un petit village des Vosges. C'était horrible, c'était affreux, c'était insupportable. Toute la communauté du village se retrouvait pour l'inhumation et on se rassurait en se disant : « heureusement, ça n'arrive qu'une fois tous les 5 siècles » Et lorsque le lendemain un jeune de 17 ans torturait et violait une gamine de 6 ans dans un petit village des Pyrénées. C'était horrible, c'était affreux. Toute la communauté du village se retrouvait pour l'inhumation et on se rassurait en se disant : « heureusement, ici ça n'arrive que tous les 8 siècles ». Le problème c'est qu'aujourd'hui, vous êtes à Paris, il ne se passe rien et puis le lundi vous voyez les images des Vosges et le lendemain vous voyez les images des Pyrénées et la répercussion va être effectivement plus importante. Vous savez par exemple, dans la capitale, l'insécurité est plus grande en surface que dans le métro. Si je fais les analyses, en terme d'agression par rapport au nombre de personnes. Par contre le sentiment d'insécurité est bien plus grand dans le métro qu'en surface. Pourquoi ? Et bien parce qu'une agression en surface a 15 témoins alors qu'une agression dans le métro a 800 témoins. Donc l'impact de l'agression est bien plus fort dans le métro qu'en surface. Donc ça c'est une première difficulté de ces médias.

Et puis il y a tout ce qui va être autour des feuilletons et de la violence à la télévision. Alors j'ai envie de dire que ce qui me paraît le plus dramatique à la télé, ce n'est pas tant la violence que la violence sans souffrance. Parce que rappelons-nous, vous savez, les histoires, que nos arrière-grands-mères racontaient à nos grands-pères lorsqu'ils s'endormaient, étaient d'une violence extrême. La petite fille se retrouvait avec un loup dans le lit de la grand-mère, le garçon perdu dans les bois qui allait être bouffé par un ogre. Bonjour la violence. Ce n'est pas nouveau la violence. Dans les histoires qu'on raconte aux gosses ce n'est pas nouveau. Mais ce qui est nouveau, c'est qu'au temps de nos arrière-grands-pères, l'histoire démarrait par « il était une fois » . Et le « il était une fois » séparait de manière nette l'univers de l'imaginaire de l'univers du réel. Il y avait une ligne de démarcation. Et en ce sens, d'ici on veut dire que si la ligne de démarcation

est très nette, ça permet d'exorciser la violence. Le drame de la télévision c'est que c'est tellement bien fait, c'est que l'imaginaire du metteur en scène a toutes les couleurs du réel, et que pour des gamins mal éduqués à l'image et bien il peut y avoir confusion. Et la grande différence entre le virtuel et le réel, c'est que dans le virtuel il n'y a pas de souffrance, alors que dans le réel elle est présente. Vous savez, si vous voyez Terminator III, avec une kalachnikov en caoutchouc qui balance du « tomato ketchup » à la gueule de 15 terriens à la minute, vous pouvez voir autant de morts sur le petit écran, ça n'aura pas d'effet sur votre structuration personnelle parce que vous décidez. On est dans l'imaginaire. Mais le drame, effectivement, c'est tous ces films où l'imaginaire a les couleurs du réel. Alors pour ces gamins, les plus fragiles, il peut y avoir confusion. Et combien, je me rends compte de ma pratique d'éducateur spécialisé, des gamins qui n'ont pas du tout intégré le code souffrance lié à leurs actes de violence. J'ai besoin de 100 € pour sortir, il y a 100 € dans le sac de la vieille dame, je pique le sac de la vieille dame. Sans du tout avoir intégré que la vieille dame est peut-être tombée, qu'elle s'est cassé le col du fémur, qu'elle va être hospitalisée, que peut-être elle ne marchera plus. Et combien je vois, après des actes de violence très graves, je pense à ce gamin qui avait tué son copain pour une histoire de blouson prêté, rendu sali, la première fois que j'ai été le voir en tôle, il me parlait de son blouson : « Mais ce n'est pas possible ! ». Je lui dis : « Attends, attends, et ton copain, et les 300 gamins avec les bougies ? » Et une fois qu'il avait intégré le poids de souffrance, ce n'était plus le même gamin. Là il fallait essayer de lutter pour qu'il ne se suicide pas. Je lui dis « Attends pour une histoire de blouson, il y a déjà un mort, on ne va pas en avoir deux, ça fait déjà beaucoup, alors ce n'est pas la peine d'en avoir deux » La différence c'était la différence du code souffrance. C'est pour ça que le drame de cette violence à la télévision, c'est surtout la présentation d'une violence sans souffrance. Songeons aux images du 11 septembre, il n'y a pas effectivement de visibilité de la souffrance. On voit tout le travail qu'on a du faire auprès des jeunes de quartiers, parce qu'au départ, effectivement, ils étaient fiers : « Ca y est, les américains, leur guerre en Irak, là un avion, une tour, deuxième avion, une deuxième tour ». On existe. Et puis notre discours c'est de dire : « Attends, attends, les gamins de ton âge, alors si on est parti au boulot le matin, on va pas revenir ce soir, leur père est parti au boulot, il ne va pas revenir, on ne peut pas se réjouir de ça ? » Et c'est cette introduction d'élément de souffrance qui a permis de travailler à une modification de leur regard de manière à ce qu'on puisse continuer de vivre ensemble. C'est vraiment insupportable de voir cette première réaction. Mais ils regardaient les images du 11 septembre comme ils regardent leurs jeux vidéo. C'est tout de même un jeu vidéo. Il y a une espèce de confusion entre le virtuel et le réel.

Donc voilà, je crois qu'au niveau de la télévision, là on touche toute cette question d'éducation à l'image et toute cette question de frontières. Et la non-visibilité de la souffrance, c'est ça qui me paraît le plus grave à la télévision plutôt que ces scènes de violence. Parce que je voulais dire que s'il n'y avait pas de souffrance, la violence pourrait être un mode d'expression comme un autre. Ce qui est insupportable avec la violence, c'est qu'elle génère de la souffrance. Or ça, ça ne se voit pas à la télé. Il y a énormément de scènes où la violence est une stratégie d'action du héros sans

qu'aucunement n'apparaisse la violence. Alors là effectivement, en terme d'impact je me réjouis de ce rapport qui gueule, qui commence à dire : « Bah oui, ça a un fort impact » Le jeune qui n'a pas intégré le poids de souffrance lié à sa violence et bien ça va avoir un impact dans la non-capacité pour lui de mettre une limite au déploiement de sa violence. Ce qui me permet de mettre une limite au déploiement de ma violence, c'est la perception de la souffrance chez l'autre, la capacité de se mettre à la place de l'autre, c'est tout. Si effectivement on occulte cela, alors on a des scénarios d'adolescents ultra violents qui n'ont absolument pas intégré ce poids de souffrance... »

**François FOURREAU, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche :**

« Merci de votre intervention. Moi j'ai beaucoup apprécié votre exposé. Je voulais savoir si c'était un fait exprès ou un oubli pour ne pas complexifier ce qui est déjà par trop complexe mais vous n'avez absolument pas parlé de la vie associative comme étant un des facteurs ou un des acteurs éducatifs possible »

**Père PETITCLERC :**

« Oui, j'en ai parlé un petit peu au début en présentant l'association. Je pense qu'effectivement la vie associative - on sait que c'est une chance pour les jeunes d'appartenir à ces mouvements, d'appartenir à ces associations - va permettre effectivement cette socialisation. Moi, je trouve excellent, au niveau de nos associations, toute cette pédagogie de la socialisation par le jeu. C'est à dire que, ce qu'il y est très intéressant dans le jeu, vous savez, Don BOSCO, le fondateur de notre association, est un des premiers qui a réhabilité le jeu comme outil éducatif. C'est à dire que très souvent avant les pédagogues, on avait des activités éducatives et puis les gamins, ils se reposaient en jouant puis on revenait aux activités éducatives. Le jeu est fondamentalement éducatif car le jeu permet de découvrir que le respect de la règle permet au plaisir de jouer de durer. C'est à dire que, vous organisez un jeu, organisez une partie de foot, si effectivement il n'y a pas de règles, il n'y a pas d'arbitre garant de la règle, au bout de 10 minutes, c'est de la violence. S'il y a une règle et un arbitre garant de la règle et bien le plaisir de jouer peut durer deux mi-temps et ce qui me semble tout à fait intéressant dans tous ces supports associatifs, c'est effectivement de faire découvrir à l'enfant que la loi c'est ce qui permet au plaisir de vivre ensemble de durer. Alors que spontanément pour l'adolescent, la loi c'est ce qui l'empêche de vivre et que vivre ça va être de la transgresser. Or le jeu permet de découvrir que ce n'est pas ainsi et d'ailleurs les quartiers où la loi est la moins respectée sont aussi les quartiers où le mal-vivre est le plus grand.

Effectivement, ce qui me paraît très intéressant, dans toute cette vie associative, c'est d'avoir cet outil formidable qu'est le jeu, toute activité centrée sur le jeu, et qui va permettre de faire découvrir que le respect de la loi c'est ce qui permet au plaisir de jouer et de durer. Autrement dit, que loi et plaisir se conjuguent. Alors que très souvent, pour l'adolescent, la loi va venir en contradiction au niveau du plaisir. Et là, il me semble que tous ces outils là, qui vont être développés, par le tissu associatif, sont formidablement intéressants et effectivement pour moi, qu'est-ce qui est un bon jeu ? Un bon

jeu, c'est celui qui concilie les trois « R » : Rêve, Rôle, Règle. Développer l'imaginaire et un imaginaire effectivement, et on prendra conscience du décalage entre l'imaginaire et le réel : des gamins qui jouent au foot, qui souhaitent être Zidane, Anelka avec Marseille. Le respect de la règle et ensuite se donner un rôle dans l'équipe. Et tous ces jeux collectifs qui vont permettre à la fois le développement de l'imaginaire en déconnexion avec le réel, cette éducation au rapport à la loi et cet apprentissage de la complémentarité dans l'équipe, me paraissent effectivement comme un outil éducatif très fort. Et je pense quand je parle de la cité, c'est vrai que c'est par la vie associative qu'elle peut redevenir éducative. D'ailleurs, je faisais une étude suite à la première vague des émeutes urbaines, une étude qu'on m'avait confiée sur un département pour essayer de comprendre pourquoi telle cité explosait alors que telle autre n'explosait pas, alors que les critères, à la fois ethnographique, démographique, socio-économique étaient les mêmes. Et l'étude faisait apparaître que ce qui différenciait, c'était la qualité du tissu associatif. C'est que lorsqu'il y avait un tissu associatif fort, il y avait un maintien de lien social, qui était la meilleure prévention contre l'explosion.

Et je terminerai là-dessus. Nous, responsables associatifs, voilà dix ans qu'on nous promet des conventions. Vous savez qu'on est obligé tous les ans de refaire des dossiers, action par action, et qu'une association, telle la mienne, qui essaie de développer une approche globale de l'enfant, passe en terme de responsables un temps incalculable à se balader d'un bureau à l'autre : « Ah non, non, ça c'est du périscolaire. Ah non, non, ça c'est du culturel. Ah, non, non, là ce n'est pas du.. Ah non, c'est une autre porte » Alors qu'effectivement là... Rêvons du ministère de la jeunesse. Combien nous nous baladons : « Ah non, non, ça c'est la famille en difficulté, c'est pas nous, c'est les affaires sociales ça, allez frapper à l'autre porte... Ah non, non, ça c'est du sport. Il faut avoir le brevet d'Etat, le truc machin truc » Même pour emmener des gamins qui prennent des risques énormes au volant de voitures volées, vous n'avez plus le droit en France de leur proposer une balade en VTT sans avoir le brevet d'Etat. Et je vois que la loi qui se prépare, se prépare encore, c'est extraordinaire. Ecoutez-moi, le pire que j'ai vécu dans mon expérience de directeur, c'est que j'emmenais deux adolescents d'une cité au fin fond de la Bretagne faire du canoë kayak, et bien j'ai eu le droit à une inspection sanitaire qui m'a valu un rapport au préfet parce que la température de la glacière était de 3 degrés supérieure à la norme, alors qu'à côté, il y avait 8 000 jeunes dans une rave avec de la drogue qui circule et personne ne se lève. Le ministère était capable, ça a coûté une journée, de nous retrouver au fin fond de la Bretagne, ça a coûté une journée de travail, pour nous envoyer un inspecteur pour repérer que 12 gamins qui faisaient du canoë kayak, bon c'est vrai la glacière était un peu chaude, bon, pourtant il n'y avait rien de dramatique dans la glacière, il n'y a pas de viande. C'est à dire que, nous sommes un système où ce qui est sous contrôle des adultes, il y a une telle stratégie « parapluie » ou tout est sur-réglé et alors que les gamins échappent de plus en plus à ce contrôle là. C'est à dire que j'ai vu un centre de loisir de vacances fermé parce qu'effectivement, l'installation électrique n'est pas tout à fait aux normes, et les gamins renvoyés dans leur HLM où les parents se branchaient directement sur le palier. Là effectivement, il y a quelque chose qui commence à ne plus véritablement coller. Je crois

que si nous voulons sauver la vie associative, il faut en prendre conscience, parce qu'elle est de plus en plus mise en péril. Il y a de plus en plus d'associations qui deviennent des institutions et qui vont malheureusement ré-avoir tous les défauts des institutions alors que ça me paraît être un bon recours et que la politique de la ville, me semble-t-il, ça doit d'abord être une politique de soutien à la vie associative. Merci de votre attention »

**Général BACHELET, président de la Commission Armée-Jeunesse :**

« Et bien Mon Père, je suis sûr de me faire l'interprète de l'ensemble des participants à cette assemblée générale de la Commission Armée-Jeunesse pour vous témoigner de l'immense intérêt que nous avons eu à vous écouter et pour vous adresser les remerciements très chaleureux que je voulais vous exprimer. C'est ce qu'un militaire est spontanément amené à avoir vis à vis d'un homme qui, comme vous, combine à la fois l'engagement le plus prononcé dans l'action et une capacité de réflexion sur cette action. C'est quelque chose qui nous parle beaucoup et en l'occurrence, je crois que votre discours aura beaucoup porté.

Alors est-ce qu'il aura porté uniquement pour les membres de cette assemblée ici en tant qu'honnêtes gens, hommes et femmes ? Non, je crois qu'il aura porté et il portera en tant que membre de la Commission Armée-Jeunesse. Pour les militaires, à la fois je crois que le caractère très éclairant de votre propos sur la situation des jeunes d'aujourd'hui doit contribuer à nous faire réfléchir sur le fait que cette société militaire, que nous nous flattons de considérer comme étant relativement préservée aujourd'hui encore par rapport au phénomène que vous vivez au quotidien, ne pourra pas impunément plus longtemps être cette sorte d'îlot qui saurait préserver je ne sais quelle mode de vie qui serait inconnu ailleurs. C'est une certitude à la fois parce que nous sommes l'armée de la nation mais aussi parce qu'il y a une nécessaire porosité par le biais du recrutement.

Le deuxième volet de réflexion, celui là c'est, je crois celui de l'ensemble des membres de la Commission Armée-Jeunesse. Vous savez que cette commission s'est constituée autour de la conscription, elle est un peu orpheline de la conscription, elle demeure parce que ce thème d'un lien à pérenniser entre l'armée et la jeunesse de ce pays qui est en fait la nation de demain, apparaît comme fondamental, mais elle se cherche toujours une certaine, comment dire, un certain mode d'action efficace en quelque sorte. Et dans ce domaine là, nombreux sont ceux qui pensent que le dispositif militaire hier mis à contribution, dans certaines limites, au profit du système éducatif par le biais de la conscription, pourquoi ne pourrait-il pas le jouer encore aujourd'hui ? C'est toute la réflexion autour notamment d'un service militaire adapté, qui peut exister encore outre-mer, qui pourrait le cas échéant être transposé en métropole. Je crois que tout ce que vous nous avez donné en terme d'éclairage sur la nature profonde des problèmes, de nature à éclairer notre réflexion, est exactement celle d'un groupe de travail qui se préoccupe du rôle social de l'armée fût-elle professionnelle. Donc à nouveau, grand merci. »

\*\*\*\*\*



**Rapport du groupe**  
**"Europe et Esprit de Défense"**

*Président : Monsieur SALETTE*  
*Rapporteur: Monsieur BRIANT*

Dans un souci de toujours mieux ancrer la défense dans la nation, notamment par le biais de la jeunesse, la Commission Armées-Jeunesse a été invitée par le ministre de la Défense à réfléchir cette année sur les moyens de renforcer l'esprit de défense chez les jeunes, à la lumière des pratiques des autres pays européens. Plus précisément, le thème d'étude était formulé ainsi : "*Après avoir analysé ce que représente aujourd'hui chez les jeunes français et chez les jeunes européens la notion de citoyenneté, de patrie, de civisme, d'intérêt pour la notion de défense, étudier comment sont organisés dans les principaux pays de l'union européenne, le dialogue entre les jeunes et leur armée, le développement du lien armées-jeunesse en perspective du renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté nationale et donc d'esprit de défense.*"

Ainsi, après avoir étudié les éléments d'appréciation chez les jeunes français de leur perception de l'esprit de défense, nous nous sommes attachés à découvrir ce qui existait dans différents pays européens en matière de relation armées nation, en particulier avec la jeunesse.

## **I. Observation de l'esprit de défense en France.**

A la lumière de différentes enquêtes et témoignages, nous avons cherché à mieux connaître et estimer le niveau d'esprit de défense chez les jeunes français aujourd'hui. Comment ressentent-ils la défense, comment se positionnent-ils par rapport à la défense ou encore, qu'en attendent-ils ?

### **11. Enseignements d'une enquête réalisée lors des JAPD.**

La Commission Armées-Jeunesse s'est fait présenter les derniers résultats de l'enquête annuelle réalisée par la DICOD (Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense) au profit de la Direction du Service National. Enquête réalisée auprès de l'ensemble des jeunes participants aux journées APD.

Alors que la JAPD prend désormais la dimension d'un phénomène de masse après avoir reçu plus de 2,5 millions de jeunes français, il est tout à fait intéressant de constater à quel point elle a su trouver aujourd'hui un accueil largement favorable auprès d'eux, même si une majorité s'interroge encore sur l'intérêt même de cette journée.

En effet, près des deux tiers des jeunes sont satisfaits de la façon dont elle se déroule ainsi que de l'ensemble des informations sur la défense qui y sont délivrées. Ils y reconnaissent essentiellement la volonté de présenter plus particulièrement la défense et les armées, à l'exclusion de toute idée de démarchage pour l'engagement dans ses rangs. Toutefois, 8 % d'entre eux affirment avoir pris contact avec les services de recrutement et d'information des différentes armées après la JAPD, et autant s'apprêter à le faire.

Le sentiment d'être informé sur les possibilités de carrière offertes par les forces armées est plus élevé chez ceux qui ont effectué leur JAPD. A l'inverse, les jeunes qui ne l'ont pas effectuée ressentent un besoin d'informations sur l'ensemble de ces questions. D'ailleurs, deux tiers des jeunes qui sont passés par cette journée ont une bonne opinion du métier militaire qui leur semble désormais plus accessible.

Ainsi, en dépit de ses imperfections, cette journée remplit bien le rôle qui lui était dévolu et peut être considérée comme relevant bien du développement de l'esprit de défense chez nos jeunes concitoyens.

Au-delà de ce rôle de réponse à une attente d'information, nous avons noté que 72 % des jeunes déclarent être favorables à un engagement militaire pour maintenir la paix dans le monde; tandis que 33% des jeunes déclarent être prêts eux-mêmes à s'engager pour maintenir la paix dans le monde.

### **12. Enseignements d'une enquête réalisée par la CAJ.**

La Commission Armées-Jeunesse a réalisé, lors de sa session 2001/02, une enquête sur le thème des "actions à conduire en complément de la JAPD".



Cette enquête nous apprend qu'indépendamment et avant la JAPD elle-même, une majorité de jeunes avait reçu une information, bien que jugée insuffisante, sur les problèmes de défense. Celle-ci provenait essentiellement de la famille et de l'école qui, à leurs yeux, semble être le lieu privilégié pour cela. Par ailleurs, 40 % d'entre eux souhaitent recevoir, après la JAPD, un complément d'information sur ces questions. Si ce devait être le cas, celui-ci devrait se faire au sein d'unités militaires ou par courrier. Toutefois, bien qu'ils se sentent (à 80 %) concernés par la défense de leur pays, ils pensent majoritairement qu'elle doit rester une affaire de professionnels.

Il est intéressant de constater malgré tout que, pour nombre d'entre eux, ils sont prêts à servir leur pays pour faire face à des catastrophes naturelles, à des accidents industriels et à participer même à des actions militaires. Dans ces cas là, ils reconnaissent avoir besoin d'une information particulière qui devrait être assurée par l'école d'abord, par le milieu militaire ensuite.

Enfin, s'agissant de stages dans les armées, ils se montrent, à une écrasante majorité, tout à fait favorables à en effectuer, qu'ils soient à caractère humanitaire et social ou de formation militaire spécialisée ou même tout simplement de découverte du milieu militaire. Si ce stage devait être rémunéré et à caractère professionnel, il remporterait 55% des adhésions.

Ainsi, malgré un déficit d'information et dans un contexte général international peu propice, une majorité de jeunes accepterait de s'engager dans une action au profit d'autres hommes ou de son pays. Visiblement imprégnés d'un certain esprit de défense, ils sont de nature à s'intégrer au sein d'une réserve qu'elle soit citoyenne ou opérationnelle surtout s'il est porté à leur connaissance les différentes possibilités qu'elle offre.

### **13. Enseignements du baromètre annuel sur l'image des armées.**

La Commission s'est fait présenter les résultats de l'enquête 2002 réalisée annuellement par la DICOD sur l'image des armées au sein de la population française.

D'une façon générale, plus des trois quarts des jeunes de 18 à 24 ans affirment avoir une bonne opinion des armées. Toutefois, bien que les moins âgés d'entre eux soient ceux qui font moins confiance aux militaires pour remplir leur mission, il existe une convergence réelle de l'opinion de cet échantillon vers celle de l'ensemble des français.

Avant tout, ce sont les libertés individuelles et les droits de l'homme qui recueillent le plus d'intérêt alors que les valeurs classiques qui accompagnent l'idée que l'on se fait du monde militaire demeurent stables (ordre, discipline, idéal, esprit de sacrifice...) voire en baisse (sens de l'honneur, devoirs envers l'Etat ...). Les préoccupations les plus fortes des jeunes d'aujourd'hui ne vont pas vers les problèmes de défense mais correspondent bien à celles de l'époque actuelle : elles portent sur la protection de l'environnement, la protection sociale, l'emploi et non pas l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire ou la défense militaire des intérêts de la France.

Cependant, la bonne image des armées se consolide et plus de 80% des jeunes accordent leur confiance aux soldats. Celle-ci se trouve confortée par

les jugements favorables exprimés à l'égard des armées. Leur bonne image se traduit par des sentiments de sympathie, de fierté et, plus concrètement, de sécurité. A cet égard, les médias jouent un rôle important et, parmi eux, la communication réalisée par les armées.

Enfin, les jeunes sont sensibles à la formation dispensée par les armées, lui reconnaissant une valeur réelle, notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

Au total, les armées ont une excellente cote auprès des jeunes. Celle-ci est le résultat de leurs succès en opérations extérieures, de la professionnalisation et de l'action de communication et d'information. Autant d'éléments essentiels à développer et à mettre en valeur pour accroître encore l'esprit de défense chez les jeunes.

#### **14. Remarques de jeunes dans les missions locales.**

La Commission a pris connaissance d'une étude du C2SD, réalisée en 1998 auprès de 687 jeunes lycéens fréquentant les missions locales. Ces observations ne doivent pas cependant être généralisées, étant donné la typologie spécifique des jeunes qui se sont exprimés.

Tout d'abord, l'intérêt majeur de cette étude est relatif à l'image que ces jeunes ont de l'armée. Nous constatons que les mots qu'ils associent à l'armée sont "*protection*" et "*courage*", lesquels véhiculent un sentiment positif.

Il peut être noté par ailleurs que les filles sont plus nombreuses à avoir une image positive de l'armée.

De plus, concernant la représentation du métier de militaire, les jeunes y font correspondre la "*technicité*", la "*gestion rigoureuse*", et la "*possibilité d'une promotion sociale*".

Par ailleurs, 10% envisagent de devenir militaire (avec des pics très importants selon les critères suivants : 40% pour les orphelins, 33% pour les BEP électronique et 28% pour les BEP automobile); 20% déclarent être déjà allés dans un centre d'information et de recrutement militaire; tandis qu'à contrario, seulement 5% n'ont aucune information sur les postes proposés par les armées.

Cependant, les raisons économiques ("*occuper un emploi stable*" ou "*éviter le chômage*") sont celles qui prévalent nettement pour ceux qui envisagent une carrière militaire, au détriment des critères liés aux spécificités du métier militaire.

#### **15. Association de jeunes européens "Euro-Défense".**

La Commission a auditionné le général Bresson, qui préside l'association Euro-Défense. Il a présenté une réflexion sur l'esprit de défense chez quelques jeunes européens. Cette réflexion est le fruit d'une rencontre d'une semaine organisée par l'association avec des jeunes issus de différents pays de l'union Européenne, sur le thème de la défense au niveau européen.

Il ressort de cette rencontre que certains jeunes, non représentatifs de l'ensemble de la jeunesse, sont motivés par l'idée d'une défense globale au niveau européen, qui puisse permettre à l'Europe de jouer un rôle autonome sur la scène internationale. Cet esprit de défense est une composante de l'esprit de citoyenneté, notion pour le moment hypothétique dans l'Europe d'aujourd'hui. Selon eux, cet esprit de défense ne pourra donc s'incarner que lorsque des actions significatives en faveur de l'intégration de l'idée européenne dans les esprits, dans le domaine de l'enseignement de l'histoire par exemple, auront lieu. Dans tous les cas les divergences d'opinion dans les différents pays européens peuvent faire obstacle à l'esprit de défense, sauf dans les cas qui font l'unanimité (terrorisme). Ces jeunes européens sont toutefois conscients de la nécessité d'une défense globale, non exclusivement militaire mais incluant les civils, ceci compte tenu de l'aspect multi-directionnel des menaces, prenant comme exemple la vulnérabilité des économies et des moyens de communication. Cet esprit de défense européen est pour l'instant un idéal pour ces jeunes de l'association Euro-Défense, et n'a, aujourd'hui à leurs yeux, que peu de réalité.

#### **16. Rencontre avec des jeunes franciliens.**

La Commission a organisé une rencontre avec une vingtaine de jeunes d'origines très diverses.

Pour compléter de façon empirique, les résultats issus des sondages précédemment cités, le groupe de travail a auditionné un groupe de jeunes conduits à s'exprimer sur la défense et le rôle de l'armée. Ce groupe recruté par contact personnel des membres de la commission ne saurait, bien entendu, prétendre être représentatif d'autre chose que des jeunes dont il était constitué. Il était marqué par la grande hétérogénéité de ces membres, les âges s'étalant de 15 à 25 ans, le niveau d'études de la troisième à la licence, certains ayant effectué leur JAPD, d'autres non. Malgré ces limites, cette audition a permis de faire plusieurs constats qui confirment de façon intuitive les réponses issues des différentes études déjà menées sur la question. Tout d'abord, il n'y a pas d'opposition manifeste de ces jeunes envers l'institution militaire. Tous semblaient conscients de la nécessité de l'existence de forces armées, mais la plupart mettaient en avant la dimension d'une armée surtout impliquée dans les missions de défense de la paix. Ils étaient en revanche peu au courant des autres missions dévolues aux forces armées, comme la défense des intérêts nationaux, et notamment économiques, de la France. Cette méconnaissance des diverses dimensions de la défense semble bien davantage relever de l'ignorance que d'une hostilité envers les problématiques liées à celle-ci. La plupart ont aussi mis en avant leur souhait d'être mieux informés de ces questions, et le manque en ce domaine lors de la JAPD. Cependant, au-delà des problématiques de la défense, c'est surtout les possibilités de carrières que peuvent leur offrir les armées qui semblent motiver ces jeunes, la carrière militaire leur apparaissant



comme une profession comme une autre, sans que les contraintes et l'éthique spécifiques à l'institution militaire leur apparaissent clairement.

## **II. Le lien armées nation / jeunesse dans différents pays européens, état des lieux et outils utilisés.**

En France, la suspension de la conscription a eu pour conséquence de poser en termes nouveaux la question du lien entre la Nation et ses armées, et plus particulièrement celle du lien entre celles-ci et la jeunesse. La Commission a donc cherché à voir si la tendance à la professionnalisation qui se manifeste en Europe a suscité la même interrogation, et si les dispositifs mis en place pour y répondre présentent entre eux des différences ou des similitudes.

Dans une demi-douzaine de pays, nous nous sommes attachés à étudier quelles actions existaient en termes de relations entre les armées et la nation; à voir dans le détail si certaines étaient spécifiquement destinées à la jeunesse; et à imaginer dans quelle mesure ces actions pourraient être transposables en France et avec quels effets.

### **21. La spécificité de la Grande-Bretagne.**

La Commission a auditionné le lieutenant-colonel RUTTER attaché de défense de la Grande Bretagne.

C'est un pays marqué par une longue expérience de professionnalisation, qui a conscience de la nécessité d'une politique de relation avec la jeunesse. L'action mise en œuvre à cet égard ne vise pas directement à favoriser le recrutement, mais plutôt à l'amélioration morale des jeunes et leur insertion dans la société. Dans cet esprit le ministère de la Défense britannique soutient différents organismes civils qui offrent aux jeunes la possibilité d'acquérir une formation professionnelle, de développer leur confiance en eux et de contribuer à la vie communautaire.

L'institution des "CADETS" est très caractéristique à cet égard. Elle intéresse environ 125.000 jeunes gens de 12 à 22 ans, encadrés par 22 000 volontaires civils. Implantées au niveau communal les unités de Cadets proposent des activités de loisir de type "aventure et expédition" propres à développer les qualités personnelles et l'esprit d'équipe ainsi que la participation à des actions humanitaires ou intéressant le fonctionnement social. L'organisation est structurée sur le modèle militaire et comprend :

- l'ARMY-CADET FORCE qui dépend de l'armée de terre (ses unités, au nombre de 1 700, sont souvent rattachées à des régiments) ;
- le SEA CADET CORPS (11 000 cadets et 4 000 cadres dans 400 détachements) donne l'occasion d'acquérir un savoir-faire nautique (canotage, météo, premiers secours...);

- l'AIR TRAINING CORPS (33 000 cadets et 9 000 adultes dans 1 000 escadrons) pratique le vol en avion de tourisme ou le planeur et donne accès aux brevets officiels ;
- le COMBINED CADET FORCE, de nature interarmées gère 245 écoles dispensant une préparation militaire et des activités d'entraînement à l'aventure.

Fonctionnant dans l'esprit "club" caractéristique de la Grande-Bretagne, l'expérience des "CADETS" constitue un élément de cursus apprécié assurant à la fois l'apprentissage de la citoyenneté et un lien solide entre la jeunesse et les armées. La plupart des militaires professionnels ont été Cadets et de nombreux Cadets s'engagent dans les réserves. Le financement de l'institution figure dans le budget du ministère de la Défense.

Par ailleurs, l'initiative "SKILL FORCE" s'intéresse aux jeunes défavorisés : des militaires retraités offrent un soutien scolaire pouvant déboucher sur la préparation de diplômes spécifiques ou des formations professionnelles. Cette action est financée par le ministère de la défense et se déroule en coopération avec le ministère de l'Éducation et les collectivités locales. Elle a permis de réduire sensiblement l'absentéisme scolaire.

Également, l'initiative "ARMY CADET OUTREACH" concerne les pré-délinquants ou provenant des quartiers difficiles auxquels sont proposés des activités d'expédition stimulante avec un encadrement adulte des Cadets. Cette expérience, financée par le comité "Justice-Jeunesse", le ministère de l'Éducation et par le secteur privé obtient d'importants résultats en matière de prévention.

Enfin, les armées apportent un soutien à diverses actions civiles, par la fourniture d'encadrement ou un financement; par exemple, par une assistance aux actions caritatives (Opération Releigh), par la mise à disposition de jeunes cadres militaires participant au "Prince's Trust Team Challenge" (stages facilitant le développement personnel) ou par le "Project apprenti civil" (admission de jeunes civils dans les formations d'apprentis pour les armées).

Ces dispositifs très pragmatiques ont fait preuve de leur efficacité pour ce qui est du recrutement des cadres d'active et de réserve. Cela est dû essentiellement à l'institution des "cadets" qui apparaît surtout destinée à nouer des liens très étroits entre les armées et les couches sociales défavorisées tout en entretenant un fort esprit de défense comme composant naturel de l'esprit civique.

## **22. L'Italie.**

D'après une étude du C2SD, la Commission a pu approcher la question des relations entre les Italiens et leur armée.

Celle-ci est composée de conscrits et de 20% de volontaires ; mais elle est fermée aux femmes. Ses liens avec la société civile sont lâches pour des raisons historiques qui tiennent aux conditions de l'instauration de la république en Italie : l'armée italienne semble faire encore aujourd'hui l'objet d'une appréciation plutôt négative à cause de son implication passée dans le fascisme. De plus, l'Italie n'a mené aucune opération militaire depuis 1945 et beaucoup d'Italiens tendent à considérer que son armée doit se cantonner dans les actions humanitaires et les opérations de maintien de la paix.

Au total, il apparaît que l'armée italienne se préoccupe peu de l'état d'esprit des jeunes vis-à-vis de l'esprit de défense, ni en amont, ni en aval de l'incorporation des jeunes gens que la conscription met à sa disposition. L'évolution en cours vers une ouverture aux femmes pourrait changer cet état de fait.

### **23. Le particularisme espagnol.**

La Commission a auditionné le lieutenant-colonel IZQUIERDO-NAVARO, officier de liaison espagnol au CID.

Dans le cas de l'Espagne, le problème du lien entre les armées et la nation se pose dans un contexte très particulier. En premier lieu cette relation est profondément marquée par une histoire très différente de celle des autres pays européens : l'histoire moderne de l'Espagne évoque cinq guerres civiles, la neutralité durant les deux guerres mondiales, une dictature soutenue par l'institution militaire et, enfin, une transition paisible vers la démocratie et l'intégration à l'Europe. Il en résulte une certaine identification des armées au pouvoir politique, voire même à la marge, comme un risque pour la démocratie.

D'autre part, l'Espagne s'est engagée dans la professionnalisation dans un contexte de limitation budgétaire et de réduction forte des effectifs, ce qui porte atteinte à la fiabilité des capacités opérationnelles.

L'institution militaire a pâti de ce fait d'une détérioration de son image dans l'opinion en général, même si sa participation à des opérations humanitaires est plutôt appréciée.

De plus l'existence de régions autonomes a pour conséquence une entrave volontaire à la diffusion de l'esprit de défense national et au soutien d'une armée qui représente encore le pouvoir central.

La participation de l'Espagne à l'OTAN et à l'Europe lui impose cependant de disposer d'un outil militaire efficace et disponible. Cette exigence débouche sur la nécessité de résoudre les difficultés exposées. Cette prise de conscience est à l'origine d'une action volontariste en direction de la société civile appelée PLAN DIRECTEUR DE LA CULTURE DE DEFENSE adoptée en 2002.

Cette action vise deux domaines : les institutions et l'éducation. Sur le premier point, le plan conduit au lancement de recherches dans les domaines

sociologique, stratégique et historique ainsi qu'au développement d'initiatives d'ordre culturel : musées militaires, archives, patrimoine mobilier et immobilier, programmes d'information historique. En matière d'éducation le plan comporte des actions en direction des enseignants, une préoccupation à l'égard des livres scolaires et la recherche de la coopération des universités.

L'Espagne semble illustrer l'idée selon laquelle la professionnalisation des Armées implique une interrogation sur l'esprit de défense parmi les jeunes et la mise en place d'un dispositif propre à y répondre.

#### **24. Le cas de l'Allemagne.**

La commission a auditionné le Docteur LEONHARD, rattachée au département des Ressources Humaines de la Bundeswehr.

Le rôle de l'Allemagne dans la politique internationale a été considérablement accru depuis 1990 et cela ne peut manquer d'imposer un débat sur la place de la Bundeswehr dans la société. Une étude a été réalisée par l'Institut des sciences sociales de la Bundeswehr sur les relations entre celle-ci et la jeunesse. Ses résultats sont les suivants :

- pour les jeunes allemands les enjeux de politique extérieure et de sécurité ne sont pas prioritaires. Ils placent en effet loin en avant de leurs préoccupations la situation de l'emploi, les questions économiques et les retraites. Cette relative indifférence est plus marquée à l'est qu'à l'ouest, et plus chez les femmes que chez les hommes.

- mais, quand on mesure l'attitude des jeunes envers la Bundeswehr, une majorité des 2/3 porte une appréciation plutôt positive. Cela n'empêche pas de voir les mêmes clivages réapparaître quand on interroge les jeunes allemands sur la question de savoir s'ils souhaitent une politique extérieure et de sécurité plus active.

- ce premier paradoxe se double d'un second : alors qu'une majorité de jeunes allemands est favorable à la conscription, ils sont également majoritaires à considérer que le service militaire obligatoire et le service civil ont la même importance (depuis les années 1970 le nombre des objecteurs de conscience a augmenté au point qu'aujourd'hui ils sont plus nombreux que ceux qui effectuent le service militaire).

La place de la Bundeswehr dans la société allemande est donc problématique et a incité les autorités à mener une politique d'information spécifique l'institution des JUGENDOFFIZIERE (officiers pour les jeunes).

Les JUGENDOFFIZIER font partie de la section "relations publiques et communication" de la Bundeswehr (environ 100 officiers à plein temps et 500 à temps partiel). Ces officiers ont une activité dans le cadre scolaire et universitaire et dans des organisations de jeunes. Leur mission est d'informer les jeunes sur la politique de défense, son cadre juridique et ses enjeux. Ils donnent des cours dans le cadre de l'éducation civique et organisent des activités éducatives, des visites d'unités militaires, organisent des séminaires pour les enseignants.



Ainsi, l'Allemagne apparaît partagée entre un pacifisme de masse et la nécessité de maintenir une Armée opérationnelle. Cette situation, plus que la conscription elle-même, rend compte de la quasi-absence d'actions cherchant à nouer des liens avec la jeunesse. Le corps des "Officiers pour les jeunes" mérite cependant d'être signalé puisqu'il manifeste la volonté des autorités allemandes de ne pas laisser à l'improvisation la politique de communication envers la jeunesse.

### **25. L'expérience belge.**

La commission a auditionné le médecin-colonel VILET, attaché de défense belge.

La Belgique vient, en 1999, de supprimer la conscription et se trouve donc confrontée aux problèmes que pose la mutation vers une armée professionnalisée. Cette mutation, bien qu'elle n'ait pas été préparée sur le plan politique, a été bien accueillie par la population car la conscription était devenue inégalitaire et les doctrines stratégiques trop conservatrices. Dans un premier temps, la professionnalisation a mis fin à une gestion budgétaire réduisant sans cesse les effectifs. Leur stabilisation ne laisse apparaître aucune difficulté de relation avec la jeunesse. La participation de l'armée belge à des opérations extérieures va révéler un problème de recrutement et obliger le gouvernement à prendre une série de mesures insérées dans un dispositif intitulé "nouveau plan stratégique".

Ce dispositif cherche à développer le maximum de relations avec la jeunesse dans une approche aussi pragmatique que possible :

- ouverture des équipements sportifs militaires aux associations civiles et aux scolaires, actions de parrainage d'équipes sportives par l'Armée.
- création de stages en milieu militaire ("cadets de l'air, de la marine et commando parachutistes") généralisés au niveau des unités ;
- développement de la citoyenneté à travers l'organisation de rencontres avec des anciens combattants, de voyages de découvertes sur les lieux de mémoire, de causeries dans les écoles ;
- ouverture aux jeunes civils des centres de formation technique militaires, en coopération avec l'éducation nationale au niveau des régions ;
- opération d'insertion de jeunes délinquants dans des actions d'utilité collective sous encadrement militaire ;
- journées portes ouvertes (du 20 au 24 mai de chaque année) pour les unités et participation de jeunes aux défilés du 21 juillet.

La Belgique vient d'adopter une loi, le 27 février 2003, visant à donner une plus grande dimension à ce processus en créant un service volontaire d'utilité collective ouvert aux garçons et aux filles belges ou ressortissants des autres Etats européens. Ce projet récent doit être concrétisé par le gouvernement issu des élections prochaines en Belgique, et il se propose en fait de régler le problème des réserves qui se pose à l'armée belge.



La description de l'expérience récente de professionnalisation en Belgique conduit à montrer une situation très proche de l'exemple français. Il est caractéristique que le dispositif mis en place se présente comme un ensemble logiquement organisé.

## **26. L'originalité suisse.**

La commission a auditionné le général de division JUILLAND, attaché de défense suisse.

L'organisation de la défense en Suisse est connue pour ses particularismes et il était intéressant de savoir de quelle manière y est traité le lien armées jeunesse. L'armée suisse est une milice fédérale cherchant à traduire le plus fidèlement possible l'idéal d'une armée démocratique et populaire. Le terme milice signifie que les tâches de la défense incombent à l'ensemble des citoyens qui, tous, doivent satisfaire à une obligation militaire ; il est évident cependant que la façon dont cette obligation est remplie varie selon les qualifications (pilotes d'hélicoptères par exemple ou le corps des pompiers des grandes villes). Cette conception de la défense réduit le temps de mobilisation passé dans les casernes puisque le recrutement est local : elle assure la plus forte insertion de l'armée dans la société.

A la différence de l'expérience française, la Constitution de la Suisse s'est faite du bas vers le haut en partant des communes qui constituent les cantons, lesquels sont regroupés dans la Confédération helvétique qui est une association d'Etats libres. Une tâche aussi essentielle que la défense du pays et de sa neutralité doit donc être assumée à ces trois niveaux.

L'obligation militaire comporte des périodes d'appel de 3 semaines tous les ans jusqu'à l'âge de 54 ans où le citoyen doit avoir totalisé 360 jours de service. Ensuite se situe la réserve et l'obligation de tirer 24 cartouches par an dans des centres de tir à proximité. Durant encore trois ou quatre ans la participation à des manifestations militaires (meetings aériens par exemple) est possible.

Ainsi le Suisse est en permanence impliqué dans la défense de son pays et, tout jeune, voit ainsi son père effectuer ses périodes de mobilisation. Il bénéficie d'une instruction prémilitaire diversifiée dans des sections communales ou des associations. Dans un tel contexte il ne se pose aucun problème de lien entre l'armée et la jeunesse et les unités sont de recrutement local.

Le processus de recrutement vient d'être modifié. Le jeune Suisse (garçon et fille) subit à 16 ans une orientation préalable organisée au niveau de la région, qui consiste en une information sur la défense et l'obligation militaire. A 18 ans il est enregistré dans sa commune pour une journée d'information générale. A 19 ans a lieu le recrutement avec soumission à des tests

physiques, psychologiques et des examens médicaux spécifiques selon ses capacités. Cette procédure a lieu dans les centres de recrutement régionaux et détermine l'aptitude ou l'inaptitude ou l'orientation vers le service civil. Les filles ont la possibilité d'effectuer un service volontaire.

Pour mémoire l'armée suisse compte 85.000 mobilisables sous 48 heures, 1500 professionnels y servent plus 15.000 permanents dans les services logistiques. En cas d'opération extérieure il est fait appel à des volontaires qui sont placés sous contrat.

Ainsi, en Suisse la question même du lien entre les armées ne se pose pas, puisque tous les Suisses, y compris les jeunes, sont fortement impliqués dans l'organisation militaire et dans la défense de leur pays. Cette situation particulièrement originale représente la limite externe de ce qui peut être fait pour créer et maintenir l'esprit de défense. On peut à cet égard remarquer que, insérées dans un dispositif d'ensemble, des actions de faible ampleur (l'apprentissage du tir par exemple) peuvent se révéler particulièrement efficaces.

## **27. L'exemple suédois.**

La commission a auditionné le capitaine de corvette SELLING, attaché de défense adjoint suédois.

Les Suédois sont très sensibles aux questions de défense de leur pays et les considèrent comme une obligation de solidarité. La conscription générale semble donc être la meilleure manière de faire profiter l'armée des compétences de chaque citoyen. De plus en plus cependant, depuis la fin de la guerre froide, il est fait appel au volontariat et à la motivation personnelle. La loi prévoit la possibilité de mobiliser toutes les personnes entre 16 et 70 ans pour les besoins de la protection civile et tous les hommes entre 19 et 47 ans peuvent, si nécessaire, être appelés sous les armes, soit comme officiers, soit comme soldats (il n'existe pas de corps de sous-officiers en Suède).

Depuis quelques années le nombre d'hommes ayant effectué leur service militaire a diminué et seulement 30% le font. De ce fait le problème du lien armées nation se pose.

La Suède est donc à la recherche d'une évolution de sa politique de défense. Elle a engagé récemment une politique de sensibilisation comprenant diverses mesures :

- l'action des organisations militaires bénévoles est encouragée et c'est grâce à elles qu'une enquête sur l'état de l'opinion a pu être réalisée ;
- des stages militaires sont proposés aux adolescents en collaboration entre les armées et les organisations bénévoles; et une enquête a montré que de nombreux aspirants avaient suivi ces stages durant leur jeunesse ;
- chaque unité organise des stages de 3 jours appelés "service militaire miniature" afin d'informer sur les questions de défense et le fonctionnement des armées; ces stages visent principalement les filles;

- tous les adolescents reçoivent à 17 ans une documentation sur ces sujets, sur CD avec test autocorrectif et un lien avec un site internet;
- les forces armées ont créé des groupes de démonstration qui participent aux manifestations comme les inaugurations et les festivals;
- d'anciens militaires sont engagés après leur service pour donner des conférences dans les établissements scolaires ;
- enfin le Gouvernement vient de commander une enquête afin de savoir comment l'enseignement des questions de défense pourrait être développé à l'école.

La Suède a conscience de la nécessité de renforcer les liens entre les armées et la jeunesse, surtout du fait que le service obligatoire concerne désormais une minorité. Elle considère que l'effort principal doit viser les jeunes et la féminisation. Néanmoins certains se demandent si le financement que cette politique exige ne serait pas mieux utilisé par la création d'une armée professionnalisée.

Ainsi, cette étude comparative tend à montrer que le développement du lien armées jeunesse prend des formes différentes selon que les armées font appel à la conscription ou à la professionnalisation. Mais l'histoire intérieure et internationale des pays pèse encore aujourd'hui sur la réalité du lien entre les armées et la jeunesse. Il y a peu de points communs entre l'Espagne marquée par le franquisme et son opposition intérieure très ancienne entre pouvoir central et régionalisme, l'état d'esprit des citoyens des Etats compromis avec le nazisme pendant la Deuxième Guerre mondiale (Allemagne, Italie), un pays très original dans sa conception de la défense comme la Suisse, la Grande Bretagne avec une armée traditionnellement professionnalisée et les pays découvrant la professionnalisation (Belgique, France).

L'histoire récente (engagements militaires internationaux des vingt dernières années, forces de maintien de la paix, actions de l'ONU) influe aussi sur la perception qu'ont les jeunes des problèmes de défense et de leurs armées. Cependant les dispositifs mis en place dans les différents pays européens étudiés, afin de nouer des liens entre les armées et la jeunesse présentent de nombreuses similitudes quant aux types d'actions menées : accueil de civils dans les installations militaires et présentation de matériels, participation d'unités à des actions de solidarité ( catastrophes naturelles), organisation d'activités sportives et échange d'équipements sportifs, échange de compétences détenues par les armées dans le domaine professionnel, rôle primordial du monde éducatif dans la prise de conscience et le développement de l'esprit de défense. Quelques rares activités originales comme «l'officier pour les jeunes» en Allemagne ou la structure des Cadets en Grande Bretagne sont spécifiques de ces pays. Ces dispositifs intéressants méritent d'être approfondis. Le plus souvent les pays se distinguent seulement par l'accent plus ou moins prononcé mis sur tel ou tel type d'action. A cet égard les dispositifs visent davantage les civils en général, sans qu'une distinction particulière soit faite en faveur des jeunes. C'est seulement dans les pays où existe un esprit de défense développé par une

forte tradition que fonctionne un dispositif spécifiquement destiné aux jeunes; la professionnalisation appelle comme un complément nécessaire, un effort particulier en direction de la jeunesse.

### **III. La valorisation du lien armées jeunesse.**

#### **31. Activités à développer ou à créer.**

La Commission a retenu différentes possibilités d'actions à créer ou à développer permettant le renforcement du lien armée jeunesse :

- Tout d'abord, le maintien et le développement des opérations d'aides à l'insertion renforcent ce lien Armées Nation par l'action sociale des armées, notamment au profit de jeunes délinquants (exemple de « Jeunes en Equipes de Travail », association qui a fait l'objet d'une visite de la Commission dans son centre d'Agnetz, dans l'Oise, le jeudi 27 février 2003 ), ou au profit de jeunes mal sociabilisés ( opération « Ville Vie Vacances », camps favorisant la formation humaine, le civisme, stages, initiation dans des domaines sportifs, .... ), et avec le maintien du Soutien Militaire à l'insertion par une formation professionnelle Adaptée ( SMA ), voire la mise en place d'un SMA « Métropole » comme le propose le rapport d'information n°380 du 3 juillet 2003 de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

- Des actions à mener par rapport à la culture et au patrimoine pourraient voir le jour, comme le jumelage des fanfares militaires et civiles, et lorsqu'il n'y en a pas, la création de musiques et fanfares sponsorisées par les unités militaires et les communes; mais aussi en organisant des travaux de restauration et d'entretien du patrimoine historique militaire (forts, casernes, champs de bataille, casemates, .... ) associant jeunes, réservistes, armées, et civils; ainsi qu'en développant les expositions à caractère artistique dans le domaine militaire.

- Le lien armées jeunesse par le sport est apparu à la Commission comme potentiellement très efficace. Il pourrait s'agir d'échange de sportifs de haut niveau (comme le prévoit l'accord cadre, signé le 8 avril 2003, entre le ministère de la Défense et le ministère des Sports); de la réalisation une fois par an d'une journée nationale "Sport Armées Jeunesse"; de favoriser l'ouverture des infrastructures sportives militaires à des clubs civils; de l'encadrement et du parrainage d'équipes de sport par les unités militaires; mais aussi, par exemple, de la création d'équipe de tir « civils – militaires » dans les unités bénéficiant de l'infrastructure adéquate; et du développement du rôle des clubs sportifs et artistiques de la défense en direction du monde civil.

- L'information sur les armées devrait s'intensifier. Les journées « Portes Ouvertes » et la participation à des salons, des « Forum Emploi » sont très

profitables. De même, les journées nationales et régionales de présentation des missions et matériels des armées sont directement efficaces.

- Le lien armées jeunesse gagnerait au développement et à la rationalisation des stages dans les armées. Ils peuvent être largement déclinés : stages de découverte en 3<sup>ème</sup> (1 semaine); stages non rémunérés (1 semaine à 1 mois) dans le cadre des formations professionnelles; stages non rémunérés de longue durée; stages rémunérés Armées – Jeunesse (de 1 à 3 mois) qui existent déjà et peuvent immédiatement être multipliés.

Un catalogue propose plus de 600 stages par an. La Commission dispose d'un financement permettant d'en honorer 400. Compte tenu du nombre important de demandes, elle pourrait, sous réserve d'un financement complémentaire, mieux répondre à cette demande et en accorder davantage.

- Enfin, le développement des actions en liaison avec l'Education nationale est primordial. Il pourrait passer par la généralisation et la rationalisation de l'enseignement de défense tel qu'il est prévu dans la loi de 1997, avec des documents pédagogiques ad hoc pour les élèves et pour les maîtres, des visites d'unités militaires, des actions conjointes Armées Education nationale pour des activités liés à la mémoire (8 mai – 11 novembre). Au delà, les armées et les structures chargées d'enseignement pourraient procéder à des échanges de formations : formations en alternance et stages à caractère professionnel.

### **32. Une continuité à structurer.**

Différentes réalisations existent aujourd'hui, mais ne sont pas inscrites dans un schéma global construit. Il en résulte une perte d'efficacité.

Ainsi, les différentes formes de stages dans les armées, avant ou après la JAPD; les préparations militaires (Terre, Air, Mer, Gendarmerie, et dans différentes spécialités telles que parachutisme, logistique, santé, ....) et la réserve citoyenne, pourraient être renforcées et coordonnées.

Une continuité entre ces activités liant les jeunes et les armées, en améliorant leur lisibilité, permettrait de gagner en efficacité. Un fil conducteur, une sorte de "label armées-jeunesse", pourrait identifier tout ce qui participe, avec des jeunes de différents âges, à ce lien.

### **33. Des dispositifs étrangers à reprendre.**

Sans être trop ambitieux et en restant pragmatique, deux réalisations originales semblent largement bénéfiques et aisément adaptables à la France.

Sur le modèle suédois, chaque formation des forces armées françaises pourrait organiser des stages de 3 jours accessibles aux jeunes volontaires après la JAPD, afin de leur faire partager la vie d'une unité militaire, en grande nature. Le programme pourrait être constitué d'informations sur les

questions de défense et le fonctionnement des armées, d'activités sportives et d'une découverte active ou passive des matériels. La fréquence pourrait être, selon l'intérêt suscité : mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. Les jeunes seraient hébergés et nourris, mais non rémunérés.

Les JUGENDOFFIZIER allemands (littéralement "officiers pour les jeunes") nous ont paru adaptables en France avec des moyens réduits.

Un binôme cadre d'active/cadre de réserve par unité pourrait être consacré aux relations avec les jeunes de chaque garnison. Ces militaires pourraient intervenir dans les écoles et universités pour informer les jeunes sur la politique de défense, son cadre juridique et ses enjeux, et sur l'organisation des forces armées. Ils pourraient participer à des cours dans le cadre de l'éducation civique; organiser des activités éducatives, des visites d'unités militaires et des séminaires pour les enseignants. Le cas échéant, ils seraient pilotes des stages de 3 jours du modèle suédois, ainsi que des diverses opérations que nous avons abordées.

A la lumière de ces travaux, ces différentes propositions permettraient donc de renforcer l'esprit de défense chez les jeunes français, par un développement du lien nécessaire et naturel entre les armées et la jeunesse.

Une volonté politique, relayée par les états-majors, dans un cadre défini et clarifié, pour permettre avec des moyens réduits de réaliser cet objectif.







## Rapport du groupe

### "Rôle de Sociabilisation des Armées"

Président : Monsieur MOURROUX

Rapporteurs : Madame DORDET, Monsieur OLLIVIER et le commandant PEYRON

**Pour la session 2002-2003, le groupe « Rôle de sociabilisation des armées » s'est vu confier le thème d'étude suivant :**

Comment les armées dans l'ensemble de leurs composantes et dans le contexte de professionnalisation, peuvent-elles renforcer leur outil de sociabilisation, d'insertion, d'intégration dans la cité et dans les campagnes ?

Pour toucher la jeunesse il ne suffit plus de dire que les armées existent, il faut que les armées, avec leurs valeurs, puissent aller à la rencontre des jeunes.

Par des contacts plus fréquents, (activités à caractère sportif ou culturel, échanges d'expérience d'encadrement, animation de groupe, formation humaine et civique, accueil de jeunes dans les unités), que peuvent apporter (en dehors de l'emploi) les armées à la jeunesse ?

#### **Introduction**

Force est de constater qu'historiquement les armées ont été un acteur social au moyen du service militaire qui complétait l'action de l'école dans la formation des citoyens. Le rapporteur de la loi de 1872 portant réforme du recrutement des armées, le marquis de Chasseloup-Laubat, avait présenté le service militaire comme " une nécessité sociale qui s'imposerait à notre pays alors même que la défense de notre sol ne le commanderait pas impérativement ". Dans cette même logique, Louis-Hubert Lyautey élaborait ainsi une théorie du " rôle moderne de l'officier devenu l'éducateur de la Nation entière : l'officier et l'instituteur collaboraient dans une même action éducatrice et morale.

L'analyse sociologique a montré que la fonction de brassage social a toujours été réalisée par les armées auxquelles se sont ajoutées aujourd'hui d'autres institutions étatiques. Toutefois, de nos jours, au-delà de la professionnalisation, il existe la nécessité de préserver le lien armées-nation. La préservation d'un lien fort entre l'armée et la nation passe par des actions de sociabilisation. A cet effet, il importe de renforcer la relation qui unit la

communauté de Défense la jeunesse, à partir de la transmission de valeurs portées notamment par les armées.

Dans un contexte de multiplication des crises sur de nombreux théâtres conjugués à de nouvelles menaces, la mission première des armées professionnelles réside dans leur capacité à se déployer sur les théâtres, seules ou en renfort d'organisations internationales au sein de l'Union européenne ou de l'OTAN. A cet effet, une préparation continue toujours plus intensive est requise. Toutefois la professionnalisation des armées ne doit pas conduire les militaires à disparaître du paysage social de la nation, voire à creuser un fossé entre la société et les armées.

C'est dire que le maintien et le développement d'actions de sociabilisation revêt aujourd'hui une importance particulière pour valoriser les rapports entre les armées et la jeunesse. L'harmonie des relations civilo-militaires doit être confortée pour plusieurs raisons :

Les armées sont acteurs du creuset républicain. Elles posent le primat de la citoyenneté, comme principe d'appartenance volontaire à une société, sur toutes références aux origines politiques, philosophique, ethniques ou confessionnelles. La professionnalisation ne permet plus d'assurer ce rôle aussi largement qu'escompté. Elles poursuivent la diffusion des valeurs républicaines et l'affirmation d'une cohésion nationale ;

La décision de s'engager dans les valeurs portées par les armées (comme professionnel, comme réserviste, par exemple réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté...) résulte de l'adéquation entre l'image de soi et l'image de l'institution. La communauté de Défense doit se préoccuper de renforcer le lien armées jeunesse, parce que l'image de l'institution militaire influence fortement l'engagement des jeunes.

Il s'agit donc de maintenir et de développer les valeurs collectives que portent les armées pour qu'elles puissent jouer un rôle éducatif à caractère social et faciliter l'intégration des jeunes dans la société et une meilleure prise en compte de leur rôle de citoyen.

Les armées sont donc reconnues comme une force d'intégration sociale, d'autant plus qu'elles sont le premier employeur national. Mais la question qui nous intéresse en premier lieu ici est celle de la persistance de cette action d'intégration sociale en dehors d'actions de recrutement, et plus largement en dehors de toutes relations d'ordre professionnelles.

Une ambiguïté sur l'existence réelle des actions « sociales » des armées est apparue au groupe de travail lors de l'examen de cette problématique. Dans ce contexte, le bilan de situation actuelle était un préalable nécessaire. Ce premier inventaire, toutefois loin d'être exhaustif, a démontré au groupe de travail le caractère multiple et hétérogène de ces actions qui reposent en partie sur des initiatives individuelles. Le public concerné par les actions des armées est vaste bien qu'il s'agisse principalement d'une population « cible » recouvrant des jeunes de 11 à 28 ans même si des différences fortes selon le

sexe semblent apparaître. Le groupe a ensuite apprécié les possibilités d'aménagement et de développement de ce rôle social.

La notion même de « sociabilisation » n'a pas été interprétée de manière restreinte. Les problématiques abordées ne peuvent pas se résumer à la notion d'apprentissage des rapports sociaux par les actions des armées. Ainsi les formes de communication et de transmission des valeurs des armées méritaient d'être appréhendées, en examinant la nature des liens entre la jeunesse et la communauté de défense. Un échange réciproque entre l'armée et la jeunesse s'instaure implicitement et tend vers un enrichissement mutuel. Ainsi les jeunes participent à l'ouverture, au développement et des armées.

Après avoir examiné la nature des activités qui ont été ou sont actuellement menées, sans dresser un état des lieux exhaustifs, le groupe de travail « rôle social des armées » a dans un premier temps analysé les forces et les faiblesses de ces actions marquantes par domaine, puis a proposé le développement de certaines initiatives parmi les plus représentatives.

#### I : "Actions de sociabilisation des armées dans leur diversité".

L'action actuellement menée par les armées revêt un caractère hétérogène dans différents domaines (insertion, culture, sport, information sur la défense...). Ces nombreuses manifestations ne paraissent pas toutes s'inscrire dans une démarche hiérarchique de commandement mais sont souvent issues d'initiatives ou de sensibilités personnelles des commandants d'unités.

### **11 Actions à caractère éducatif et sportif.**

#### 111. Le domaine sportif.

Ce domaine est un axe fort de l'action des armées qui va du sport de haut niveau aux rencontres sportives entre amateurs. Elles contribuent à la formation des responsables des fédérations sportives, en proposant des stages préparant à la reconversion des athlètes de haut niveau dans les métiers du sport. Elles sont présentes dans les compétitions sportives au plus haut niveau lesquelles sont un vecteur de communication important qui participe à la valorisation de l'image des armées, tels que Jean-Pierre VIDAL, médaillé d'or aux J.O. de Salt Lake City. Le lien entre l'armée et la jeunesse est ainsi entretenu, suscitant aussi l'intérêt.

Mais la force des armées tient surtout dans la proximité qu'elle développe au travers de multiples activités. La participation à des rencontres sportives amateurs est un exemple concret (rencontre sportive entre l'US Châtel et le 1<sup>er</sup> régiment médical, fin 2000). De même, les parrainages renforcent des liens, et constituent des exemples de solidarité. L'Ecole supérieure et d'application du génie (ESAG) d'Angers a créé avec l'institut d'éducation



motrice *La Guiberdière* une section foot-fauteuil : le parrainage de l'ESAG a permis de proposer des activités sportives à des enfants handicapés, en fauteuil roulant, et démontre comment les armées peuvent investir avec succès des relations sociales fortes. Ces actions se développent bien souvent à l'initiative des commandants d'unité. Il n'existe pas d'inventaire exhaustif, mais elles sont très nombreuses sur l'ensemble du territoire national.

112 L'animation de loisirs.

- L'opération « Ville Vie Vacances » (VVV) :

L'activité "Ville Vie Vacances" est aujourd'hui une composante importante de la politique de la ville en matière de prévention. Elle concerne en priorité les 13/18 ans, avec une ouverture récente aux 11 et 12 ans. Ils sont ainsi 21 % de moins de 13 ans à avoir pu profiter du programme tandis que 66 % sont âgés de 13 à 18 ans et 13 % de plus de 18 ans.

Créé il y a vingt ans, ce programme "Ville Vie Vacances" a été décidé dans l'urgence en 1981. Son objectif est de prévenir la délinquance dans les quartiers pendant les vacances scolaires. Il se décline en plusieurs activités : le sport (20 %), les séjours encadrés (20 %), les animations de quartiers (14 %), les activités artistiques (14 %), les sorties à la journée (13 %) et les projets d'insertion professionnelle (10 %). Ainsi près de 800 000 jeunes en ont bénéficié.

Le ministère de la Défense participe à ces opérations en proposant des stages à caractère sportif avec possibilité d'une action éducative. Il faut souligner le rôle de la gendarmerie nationale, qui intervient sous de multiples formes. La gendarmerie initie des opérations VVV ou s'associe à d'autres partenaires. Elle est représentée dans les cellules départementales, qui sont présidées par le préfet et coordonnent les activités.

La gendarmerie intervient également auprès de jeunes, lors de leur séjour, sur différents thèmes tels que :

Intervention des formateurs relais anti-drogue de la gendarmerie (FRAD)  
Prévention des conduites à risques dans le domaine de la sécurité routière  
Intervention des formateurs relais environnement écologie (FREE)

Les armées jouent ici une fonction sociale forte. Elles s'inscrivent dans une dynamique de projet et de suivi éducatif des jeunes. La gendarmerie notamment contribue à la promotion d'une nouvelle image des forces de l'ordre chez les jeunes des quartiers difficiles.

L'évaluation des actions des armées est faible, malgré une présence forte dans le dispositif ville vie vacances. Enfin, il faut souligner que l'implication des armées revêt de multiples formes que nous ne pouvons pas toutes développer ici :

Organisation d'activités diverses d'ordre culturel, sportif, etc.  
Encadrement de groupes de jeunes par la gendarmerie nationale sur leur lieu de vacances, en prévention de tout acte répréhensible ou en sanctionnant des dérives possibles

- Les Brigades de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) :

Les Brigades de Prévention de la Délinquance Juvénile interviennent en soutenant les activités des associations de quartier, en lien avec les collectivités et les acteurs sociaux. Elles tissent de nouvelles relations avec les jeunes, notamment par des activités dans les quartiers sensibles situés en zone gendarmerie nationale. Les BPDJ contribuent ainsi au rétablissement du lien social avec les populations les plus marginalisées. Elles peuvent aussi intervenir comme aide à l'autorité parentale.

Les BPDJ conduisent ces actions par le développement d'une offre de loisir qu'elles développent elles-mêmes. En organisant par exemple des sorties équestres ou des rencontres sportives, les BPDJ entretiennent des relations régulières avec la jeunesse. Elles tentent ainsi de développer une meilleure perception des réalités locales et, en partageant les modes de vie, d'apporter un contact et une présence humaine rassurante, gage d'une prévention et d'une protection lisible de tous.

Il faut cependant noter que ces brigades sont encore en nombre réduit (40 environ)

## **12. Le parcours citoyen.**

121. L'éducation civique.

*La loi de 1997 confie aux enseignants des collèges et des lycées la responsabilité d'enseigner les questions de défense.*

Ceci devrait favoriser une collaboration étroite entre les ministères de l'Éducation Nationale et de la Défense. Cette priorité se concrétise par la mise en œuvre du parcours de citoyenneté et notamment par le rôle croissant des professeurs d'éducation civique, juridique et sociale, chargés d'enseigner les principes et l'organisation de la défense nationale et européenne. De nombreuses actions doivent être réalisées pour faire passer dans les faits les objectifs de la loi 1997.

122 La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)

Depuis le début de sa mise en œuvre, le 3 octobre 1998, la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) a concerné près de deux millions de jeunes, dont environ 400 000 filles. Lors de ces journées d'information sur la défense, les armées organisent en plus tests de lecture. Il est ainsi possible de repérer les jeunes éprouvant des difficultés, à divers degrés, dans les



lectures de la vie quotidienne. Au terme de la journée, conformément au protocole conclu le 23 septembre 1998 entre le ministre de la Défense, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité et la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, ces jeunes sujets à l'illettrisme sont reçus en entretien individuel afin de se voir proposer une orientation vers les structures sociales adaptées ou, pour ceux qui sont encore scolarisés, la transmission de leurs coordonnées à l'inspecteur d'académie de leur département.

Depuis le début de la mise en œuvre de la JAPD, près de 75 000 entretiens individuels ont été conduits et plus de 28 000 jeunes ont accepté de communiquer leurs coordonnées afin de bénéficier de ce soutien.

123. Après la JAPD... :

- Les réservistes

La redéfinition des missions de l'Armée suite à l'effondrement du Pacte de Varsovie a sonné le glas des armées de gros bataillons, et donc des réserves importantes. La suspension du service national a par ailleurs modifié en profondeur le dispositif des réserves : elle prive la réserve de sa ressource traditionnelle. Il faut donc désormais attirer, motiver et fidéliser et opérer un changement complet de culture.

Le fait d'avoir désormais à faire à des volontaires et non plus à des astreints développe de nouveaux liens avec la nation. Ces relations ont par ailleurs un impact en terme de compétences : l'armée a besoin de spécialistes (linguistes, juristes, spécialistes des actions civilo-militaires...), par exemple dans des opérations de maintien de la paix, qu'elle peut trouver au sein des réserves. Il est important maintenant, après l'organisation de la réserve opérationnelle, d'agir en direction de la réserve citoyenne ainsi que des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

- Les stages Armées Jeunesse

Les stages armées jeunesse ont pour objectif de créer un lien entre la jeunesse et son armée, en proposant d'effectuer des stages rémunérés à caractère scientifique, administratif et dans de nombreuses autres disciplines, au sein des Armées, de la Gendarmerie Nationale et de la Délégation générale pour l'armement (DGA). La commission Armées-Jeunesse souhaite ainsi faire découvrir à de jeunes étudiants les systèmes français de la Défense et leur offrir une expérience de qualité propice à leur insertion professionnelle. De nombreux autres stages non rémunérés sont offerts dans les armées. Stages à caractère professionnel, préparation militaire, etc. Il est important de mieux les organiser et de mieux les structurer.

- Les journées de volontariat post-JAPD

Nous pourrions illustrer de nombreuses actions des armées, qui prolongent les JAPD. Nous avons fait le choix de présenter ici la base aérienne 103 de Cambrai-Epinoy. Elle s'inscrit dans l'économie régionale et un lien fort l'unit à

la population civile, du fait qu'elle est un employeur incontournable au sein de la région du Cambrésis. A l'initiative de la base aérienne, une seconde journée de JAPD est proposée sur le principe du volontariat qui se traduit essentiellement en visites et dialogue avec les différents spécialistes de l'armée de l'air.

Les jeunes sont ainsi amenés, en effectif plus réduit, à des rencontres avec les militaires de la base aérienne. Un lien se crée dans la mesure où, en réponse à la démarche positive des jeunes qui ont répondu favorablement à l'invitation à poursuivre la rencontre de la JAPD, l'armée peut développer des relations fortes pour informer et répondre à la curiosité suscitée par la Journée d'appel.

Par ailleurs la base aérienne a proposé 1216 jours de stages en 2002, soit 111 stagiaires (allant du niveau du CAP au DEA/DESS) pour des formations de 3 à 45 jours. Deux conventions avec les établissements scolaires ont été établies. Les intérêts sont nombreux : la base aérienne bénéficie de la vision externe des jeunes stagiaires sur la société militaire et de leur technicité, par exemple celle des étudiants de troisième cycle (DEA)...

La force des armées est ici de concilier des valeurs fortes. Immersée dans la société militaire, les jeunes font l'apprentissage de l'esprit de corps et du sens de l'institution. Par ailleurs, on peut constater combien le sens pédagogique développé par les militaires est important dans le suivi des stages par exemple ou bien encore dans l'encouragement à l'engagement, au travers de cette « seconde JAPD ».

### **13 Actions diverses favorisant le lien social par une meilleure osmose défense-société civile.**

131. L'association Jeunes en Équipe de Travail (JET).

L'association Jeunes en Équipe de Travail (JET) joue un rôle en faveur des jeunes délinquants en leur proposant des stages destinés à leur réinsertion dans la vie sociale et professionnelle.

L'association a été créée en 1986. Son objectif est d'aider le ministère de la Justice dans sa mission de réhabilitation sociale des délinquants, avec l'aide des moyens du ministère de la Défense. Elle offre aux délinquants, âgés de 16 à 30 ans, relevant de l'administration Pénitentiaire, de la protection judiciaire de la Jeunesse ou suivis par un juge des enfants, une occasion de réinsertion dans la société. Encadrés en permanence par des militaires d'active volontaires, répartis en équipes de travail, ils mènent une vie sportive et dynamique, participent à des chantiers extérieurs (entretien forestier, restauration de bâtiments, etc.) et reçoivent une formation personnelle avec remise à niveau scolaire, préparation au permis de conduire, apprentissage du travail d'atelier, instruction civique, hygiène et santé.

La première mission que s'est fixée l'association est de bâtir un projet d'avenir avec chacun des stagiaires, débouchant sur un emploi direct ou une formation. La seconde mission est éducative et se donne pour objectif principal de changer le comportement du détenu.

### 132. La Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ).

Consciente de la spécificité du milieu périurbain, la gendarmerie a aussi développé au travers des BPDJ des concepts novateurs fondés sur la dynamique de relais et de réseaux.

Par exemple, la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile des Yvelines a été mise en place en septembre 1997. Cette unité est placée sous l'autorité du commandant de groupement. Les six militaires qui la composent ont deux missions : la prévention et l'action judiciaire. Dans le cadre de la prévention, la BPDJ accorde la priorité dans ses actions aux communes environnantes. Les actions préventives s'articulent en trois étapes : état des lieux, introduction à la notion de règles, lutte contre la récidive. Chacune de ces étapes revêt des modes d'action qui sont différents, allant de la présence dans les quartiers aux interventions dans les établissements scolaires sur des thèmes tels que les violences scolaires (injures, racket, recel...), la toxicomanie, l'alcool, la maltraitance...

La mission judiciaire de la BPDJ apporte son soutien et sa compétence aux unités territoriales implantées sur le département. Les militaires de cette unité ayant reçu une formation spécifique, ils assistent les enquêteurs pour les auditions des victimes mineures, et leur accompagnement dans la phase médicale. Afin de remplir cette mission, les locaux de l'unité ont été adaptés pour établir un climat de confiance.

### 133. Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

Le ministre de la Défense, Madame Michèle ALLIOT-MARIE, a mis en place en avril 2003, au sein de la réserve citoyenne, une fonction de « réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté ».

Recrutés pour leur compétence, leur action dans les quartiers et leur attachement aux valeurs républicaines, ces réservistes ont pour mission l'organisation ou l'animation d'actions autour de la citoyenneté. La ministre souhaite ainsi mieux informer de toutes les possibilités offertes aux jeunes pour intégrer les métiers de la défense et s'associer aux missions des armées.

Les premiers réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté travaillent en relation étroite avec les « conseillers défense » des communes, et sont rassemblés au sein du « Comité national de liaison des réservistes locaux à la Jeunesse et la Citoyenneté ». Les premières rencontres « Nation-Défense » ont en effet permis le lancement de « 100 réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté ». En relation avec les forces armées, les premiers

réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté contribuent déjà à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir l'esprit de défense au sein de la jeunesse.

#### **14. Actions diverses favorisant le lien social par une meilleure osmose défense-société civile.**

141. « Les Portes ouvertes ».

Les " portes ouvertes" dans les régiments, les bases aériennes ou les visites de bâtiments de la marine existent maintenant depuis longtemps. Partout, elles rencontrent un vif succès qui ne se dément pas au fil des ans. Elles constituent, à moindre frais, une exceptionnelle vitrine pour les armées qui peuvent montrer la qualité des matériels, souvent de technologie avancée, qu'elles servent et la valeur des hommes qui les mettent en œuvre. Elles permettent aussi de dévoiler le cadre de vie de plus en plus attrayant dont bénéficie l'ensemble du personnel.

Ainsi, à la fin de ces journées "portes ouvertes", chacun rentre chez soi, emportant avec lui l'impression de se sentir plus proche du monde militaire et de se retrouver un peu plus dans les armées de son pays.

142 L'exposition des ailes et des hommes.

L'exposition des ailes et des hommes touche un large public, de tous les âges, a priori peu familier de l'armée. Par ce moyen, l'armée de l'air se fait connaître, comprendre et apprécier de la population en s'intégrant le mieux possible à la société. L'exposition qui dure deux semaines s'est installée successivement dans seize villes différentes en 2003, au sein de centres commerciaux. Une équipe d'une vingtaine d'officiers et de sous-officiers, toutes spécialités confondues, va au devant des visiteurs et des curieux afin de proposer différentes animations.

Sur une surface de plus de 1500 m<sup>2</sup> sont exposés MIRAGE 2000, JAGUAR, simulateurs de vol d'hélicoptères ALOUETTE II, jeux « ALPHAJET », expositions photographiques, jeux concours portant sur la totalité de l'exposition et des connaissances aéronautiques... Les liens qui se tissent au cours de ces quinze jours de manifestation sont l'occasion d'un dialogue et d'une proximité qui renforcent par conséquent le lien armées-jeunesse. Pour clôturer cette activité culturelle, un concert est donné par la Musique de l'Air.

143. L'exposition « Génie d'hier et d'aujourd'hui ».

Autre exemple : l'armée de terre organise l'exposition « Génie d'hier et d'aujourd'hui » qui retrace l'évolution des cités à partir d'une nécessité de défense. Il s'agit ici de d'informer et d'éduquer aux questions de défense dans une perspective historique.

144. Action de solidarité nationale (marées noires, inondations, catastrophes naturelles...).

Au-delà de la défense des frontières du territoire et des intérêts de la France un peu partout dans le monde, les armées constituent un réservoir de ressources humaines et de moyens matériels incomparables. Disponibles, instruites, structurées, organisées les unités militaires sont en mesure d'apporter aux populations un soutien unique. Leur domaine d'action est pratiquement sans limites, que ce soit pour affronter des catastrophes naturelles ou industrielles. En une année, elles sont intervenues pour soulager les populations du Gard et de l'Hérault confrontées à des inondations aux conséquences dramatiques. Elles ont également apporté leur écot au nettoyage des plages du sud-ouest, souillées par la marée noire provoquée par le naufrage du pétrolier "Prestige". Elles ont aussi fait face à l'importante vague d'incendies qui a ravagé les forêts provençales l'été dernier. Enfin, de ci de là, par des actions ponctuelles (battues pour rechercher des personnes disparues, sauvetages en mer comme en montagne...), elles sont régulièrement engagées.

Aussi, leur engagement direct au profit des populations et l'esprit qui les anime attestent du puissant élan de solidarité qu'elles manifestent à l'égard de leurs compatriotes. Ceux ci, quelle que soit l'action considérée, se félicitent toujours de l'action efficace de leurs soldats dont la seule présence les rassure.

#### II Limites des actions de « sociabilisation » conduites par les armées.

Le groupe a cherché ici à analyser les dispositifs précités pour s'interroger sur les valeurs apportées par les armées au travers de ces différents exemples de rencontres avec la jeunesse avec leurs forces et leurs faiblesses.

### **21 La faiblesse des moyens matériels et humains**

La faiblesse de moyens est soulignée dans l'ensemble des actions que nous avons pu aborder. La montée en puissance d'un dispositif qui a montré son intérêt n'est pas évidente. Les moyens matériels qui pourraient faciliter la diffusion d'expériences particulières ne sont pas toujours mobilisés. De même, il est manifeste qu'il est parfois difficile de concentrer les ressources humaines nécessaires à l'organisation de ce type d'action.

Citons l'exemple de la base aérienne 103 de Cambrai-Epinoy qui organise, comme nous l'avons vu, une journée post-JAPD ouverte à l'ensemble des jeunes qui désirent poursuivre le contact qu'a constitué cette journée d'appel. Elle organise également des relations fortes avec les établissements scolaires et offre plus de 110 stages par an. L'extension d'un tel dispositif à l'ensemble des unités générerait des difficultés d'accueil et de disponibilité de personnel militaire. D'autres possibilités sembleraient également envisageables:

resserrer les liens avec d'autres établissements scolaires et les associations environnantes ; susciter des vocations pour la Formation militaire initiale de réserve (FMIR)...

## **22 Difficultés des armées à établir des relations naturelles et faciles avec le monde associatif et celui de l'Éducation Nationale.**

L'exemple des BPDJ peut démontrer combien les relations avec l'Éducation nationale, et surtout le monde associatif est essentiel pour la réussite des activités conduites. S'appuyant sur le tissu associatif de quartiers difficiles, la gendarmerie a su s'intégrer. Elle s'est fait accepter des animateurs et des acteurs sociaux. Elle n'a pas tenté de s'imposer, mais elle a proposé des actions communes et un soutien. Un travail remarquable a été effectué pour s'intégrer, malgré les premières réticences de ces jeunes peu coutumiers de s'afficher avec l'autorité militaire, et pour expliquer les nouvelles missions que la gendarmerie développe au travers des BPDJ.

Cette action sociale est l'une des missions de la gendarmerie nationale. Les BPDJ permettent d'agir par la sensibilisation et la prévention ; les informations recueillies sur le terrain peuvent être utilisées dans le cas d'actions de répression de la délinquance. On s'aperçoit que la gendarmerie a affiché ses propres valeurs, comme elle s'est appuyée sur les forces du dispositif des BPDJ, pour développer son action sociale. Elle concilie autonomie et discipline dans ses activités, qui véhiculent dans l'esprit des jeunes une image différente de la gendarmerie. Dans les actions menées, on peut constater que les valeurs qui sont transmises sont importantes: la tolérance, l'intégration, la moralité, le respect... C'est bien le développement d'une citoyenneté qui est en jeu à travers de ces activités d'écoute, de dialogue et de prévention.

Elle est aussi devenue un partenaire des établissements scolaires. Les relations se sont progressivement renforcées, les sollicitations devenant réciproques et régulières.

Les premiers contacts ont été difficiles ; compte tenu de la méfiance existante entre les armées, l'éducation nationale et certains acteurs sociaux. De plus, les associations craignent dans un premier temps un affichage trop manifeste avec la gendarmerie nationale. Mais la réciprocité des échanges et la ténacité de la gendarmerie permettent de dépasser ces premières appréhensions.

La question des moyens reste cependant récurrente. C'est là toute la limite d'une action sociale, qui n'est pas systématiquement prise en compte par la politique de la ville et les politiques sociales. La réussite de ce dispositif est liée à l'existence et à la pérennité des associations de quartier. En l'absence d'un maillage associatif efficace des quartiers difficiles, les BPDJ n'ont plus accès à leur population et tout travail social devient impossible.

De plus il y a un problème d'âge : les BPDJ interviennent avec un certain succès sur la génération actuelle de jeunes, mais elles échouent à recréer un



lien avec les plus âgés qui sont réfractaires à l'uniforme. Se pose ici la nécessité de mener un travail continu, à moyen terme, pour l'obtention de résultats tangibles. Ce qui signifie que la question des moyens se pose en deux temps : pour initier l'action, puis pour la faire perdurer.

### **23 non-superposition des zones d'implantation des armées et des quartiers difficiles.**

Les unités et structures des armées ne sont pas réparties de façon homogène sur le territoire national. Seule la gendarmerie représente un maillage couvrant l'intégralité du territoire.

L'abandon de la conscription et la réduction importante des effectifs a aggravé ce phénomène. Le monde des armées, hors gendarmerie, est absent de certaines régions alors qu'il y a des concentrations importantes de toutes les armées dans certaines zones.

De plus, on peut considérer que les armées ne sont pas implantées sur les zones de quartiers difficiles (et la gendarmerie non plus), il serait donc utile que les forces armées dans toutes leurs composantes puissent se faire mieux connaître dans ces quartiers (présentation de matériels, activités sportives, accueil de jeunes des quartiers difficiles dans les casernes...) et participent aussi au développement d'une citoyenneté mieux comprise contribuant ainsi à une meilleure sociabilisation de ces jeunes.

### **24 Des actions sociales des armées nécessitant une formation, des coopérations et une organisation particulière.**

Aller au-devant des jeunes, c'est aussi mettre en œuvre une démarche positive. C'est tenter, à l'image de l'opération « des ailes et des hommes » de surprendre la population civile en s'insérant dans son environnement pour mieux l'interpeller sur les questions liées aux armées. Cette manifestation a toutefois nécessité des partenariats avec les collectivités locales, avec des centres commerciaux, pour développer un dispositif de communication sur les lieux de vie de la population.

Les BPDJ répondent à ce besoin mais n'ont pas les moyens d'effectuer un maillage sur l'ensemble des quartiers difficiles pourtant de leur compétence territoriale. Les intérêts sont pourtant nombreux en termes de suivi de la délinquance, de missions de renseignement, d'accompagnement d'interventions éventuelles... Mais les résultats des missions de prévention sont difficiles à apprécier et ne répondent pas à une évaluation précise. De plus, les politiques publiques ne viennent que de manière insuffisante en support de la gendarmerie nationale. Enfin les hommes doivent être formés et mieux soutenus.

La difficulté de ce type d'actions réside en la cohésion globale de ce que les armées peuvent effectuer. La culture partenariale au sein même des armées



est insuffisante, et la coordination devrait être renforcée en intégrant une même action dans un périmètre élargi, où la convergence de pôles d'action pourrait être mise en place.

L'association JET est un autre exemple fort de ce que les armées peuvent apporter par leurs valeurs : discipline, dépassement de soi, esprit d'équipe, tolérance, moralité... Mais agir dans un milieu aussi peu socialisé induit des interrogations telles que :

Le milieu militaire est-il apte à apporter l'environnement pédagogique nécessaire à ce public ? L'association JET a l'originalité de rassembler une équipe composée d'enseignants, de psychologues... Mais il est possible de s'interroger sur l'opportunité de renforcer cet encadrement en faisant appel à des professionnels autres que militaires.

Une formation spécialisée ne doit-elle pas être un préalable à tout encadrement de ce type ? On ne peut que constater la réussite de l'association JET. Toutefois son projet pédagogique devrait recevoir le soutien d'acteurs des milieux sociaux et scolaires, pour consolider les différentes approches d'insertion sociale développées.

En outre, la sélection des candidats est un paramètre important pour les juges d'application des peines : le taux d'échec ne permet pas d'optimiser l'effort des prestations offertes par l'association. Les jeunes qui fuguent, une fois repris, sont réincarcérés. Le choix des candidats initialement retenus pour être éduqués en unité JET se révèle très important. Il faut caractériser la prédisposition psychologique du candidat et sa motivation sincère à vouloir se réinsérer, mais ce n'est pas le cas actuellement. La sélection des candidatures ne paraît pas aujourd'hui suffisamment rationnelle.

Enfin l'association ne peut contrôler les modalités d'insertion des jeunes. Il serait nécessaire de renforcer les possibilités de prolongements des stages. En effet, la cohérence de ce dispositif pose problème lors de remise de peine ; notamment parce que le stage s'interrompt sans que sa durée ne soit terminée. La liberté retrouvée, en fin de stage, sans accompagnement individuel pose des difficultés. Le suivi actuellement réalisé est insuffisant et l'association devrait voir ses prérogatives confortées en ce domaine.

### **III : Propositions pour favoriser les actions de sociabilisation des armées.**

#### **31. Favoriser et dynamiser les initiatives locales principales porteuses d'actions concrètes réussies.**

Les initiatives des armées sont souvent le fruit de volontés locales et spontanées. Il en résulte une image de dynamisme des armées. Toutefois, elles sont par conséquent dispersées, et il serait intéressant de faire connaître aux uns et aux autres celles dont les résultats sont intéressants.

Le besoin de mutualisation est important. D'une part il favorise les échanges d'expériences entre les différents acteurs militaires. D'autre part, il peut permettre une coordination des actions pour aller dans le sens du développement d'orientations nationales. Le prix Armées-Jeunesse est par exemple un instrument de la médiatisation et la reconnaissance de certaines de ces actions.

Le groupe estime qu'il faut encourager et mutualiser les expériences actuellement menées au moyen d'une instance nationale où les projets seraient présentés, feraient l'objet d'une synthèse et d'une médiatisation. Le dispositif VVV est à ce titre intéressant. Il est un exemple réussi de coordination aux niveaux national et local d'institutions et d'acteurs du tissu associatif ; l'exemple des cellules qui a été mis en place mériterait d'être extrapolé.

Un bilan annuel par type d'action manque aujourd'hui. De plus, des réunions entre les responsables de ces actions au sein des armées soutiendraient la diffusion d'expériences réussies. Le groupe estime que l'absence de ce type de synergie fait aujourd'hui défaut.

### **32. Développer des partenariats avec les relais incontournables.**

La mise en place de relais est nécessaire dans la mesure où l'action sociale n'est pas le cœur de compétences des armées. Ces dernières doivent donc œuvrer dans ce domaine en complémentarité d'autres institutions. Ainsi les actions isolées méritent d'être soutenues, suivies voire amplifiées par d'autres organismes étatiques et/ou associatifs.

Premiers partenaires des actions des armées en direction de la jeunesse, le Ministère de la Jeunesse de l'Éducation nationale et de la Recherche et le Ministère des Sports concluent des conventions, protocoles, et accords cadres. La mise en œuvre de ces accords est prioritaire.

Ainsi l'accord cadre entre le ministère de la Défense et le ministère des Sports du 8 avril 2003 concerne le sport d'élite et le sport de masse, dont la responsabilité est confiée à la Commission Armées jeunesse (CAJ) et doit être mis en place dès 2004.

Il faut aussi développer des contacts réguliers entre l'Éducation nationale et la communauté de Défense dans les domaines des sports, de l'instruction civique ou de l'histoire. Des actions peuvent également faciliter l'accès aux établissements scolaires aux structures de type brigades de prévention et de délinquance juvénile (BPDJ) qui effectuent des actions de sensibilisation et de prévention.

En prenant exemple sur la mise en place dans l'armée allemande d'officiers aux jeunes qui ont la responsabilité de faciliter les liens et les contacts entre les établissements et les structures militaires.

Le monde associatif est aujourd'hui un vecteur important qui a son rôle à jouer entre les armées et la jeunesse. L'engagement des jeunes se traduit par des activités associatives qui représentent un terrain privilégié aux rencontres entre l'Armée et la jeunesse.

La Commission Armées-Jeunesse peut jouer un rôle par sa participation à des forums d'associations de jeunes. Le tissu associatif est aussi un préalable à certaines actions des armées : sans associations présentes dans les quartiers difficiles, c'est par exemple l'action des BPDJ qui sont compromises.

Les collectivités locales (Conseil général, commune, conseil régional...) sont un relais important du lien armées jeunesse. Les conseillers municipaux de défense ont un rôle potentiel en matière d'information et de développement de la citoyenneté.

Le monde de la réserve dans la totalité de ses composantes doit jouer son rôle : réserves opérationnelles, citoyennes et plus particulièrement les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté qui constituent une mesure originale à développer. Ses domaines sont l'information à la défense, le développement à la citoyenneté...ils sont essentiels à l'action de sociabilisation des armées.

### **33. Systématiser la participation des armées aux grandes activités de masse.**

A côté des actions de sociabilisation individuelle, des activités de masse sont initiées. C'est le cas dans le domaine sportif où, comme l'indiquait clairement l'accord cadre du 8 mai 2003, il faut développer l'accès de tous les jeunes aux sports, aux travers des échanges d'infrastructures, des échanges sportifs avec le monde associatif, et la réalisation d'une grande journée nationale dès 2004 sports / armées jeunesse/

Il est important qu'une partie des actions sportives soit menée au sein des quartiers difficiles, pour que les armées avec leurs valeurs interpellent les jeunes sur les questions de citoyenneté et d'engagement.

La participation des armées à des actions caritatives favorise la médiatisation de l'image des armées. Cette médiatisation doit aussi passer par la transmission de l'héritage de l'histoire, de la formation civique... à la jeunesse, par le biais des mouvements associatifs des jeunes.

Les armées doivent développer leurs liens avec la jeunesse au travers de forums et de salons. C'est le cas par exemple des portes ouvertes des universités ou bien encore de salons professionnels.

Enfin la question du public touché par les actions de sociabilisation des armées pose le problème de la mixité des publics. Les activités de

sociabilisation des armées démontrent l'insuffisante représentation des femmes, et l'enjeu de mener des activités particulières pour les sensibiliser.

### **34. Rationaliser des actions existantes mais insuffisantes, mettre en place des actions nouvelles.**

Il faut développer des stages sous toutes leurs formes : stages de découverte, stages à caractère professionnel, stages "armées jeunesse" rémunérés... Il faut rénover et développer les préparations militaires. La suspension de la conscription doit favoriser les développements des préparations militaires (santé, logistique, parachutisme, air, mer...) doivent être renouvelés.

La mise en place de journées post-JAPD sur le principe du volontariat est intéressante car elle permet la découverte d'unités militaires air/terre/mer/gendarmerie. Cette initiative présente l'intérêt de développer des relations avec la communauté de défense, et accroît chez les jeunes le sentiment d'une Armée à leur écoute et proche de leurs attentes.

Faire assister des classes scolaires aux manœuvres ou aux présentations d'activités militaires revêt un caractère pédagogique indéniable. C'est là aussi une initiative à développer.

Le groupe encourage l'organisation d'une journée ou d'une semaine Armées jeunesse, de compétitions sportives, d'activités liées à l'histoire et à la mémoire, de stages de découverte, de cérémonies militaires et de présentation de matériels.

Développer des actions des armées au sein des quartiers difficiles est un enjeu social. L'Armée a un rôle à jouer dans le resserrement des liens avec toutes les populations de jeunes, toutes conditions sociales confondues. La transmission de ses valeurs peut être particulièrement efficace dans un milieu où les valeurs de citoyenneté sont inégalement intégrées. Le dispositif actuel paraît inégalement réparti sur les départements : les actions des armées sont géographiquement déséquilibrées, ceci est principalement lié aux implantations des unités militaires.

### **Conclusion :**

L'armée a un rôle important dans la cohésion sociale de la nation, en entretenant des liens forts avec la jeunesse. Sa professionnalisation entraîne un changement notable de format et un recentrage de ses objectifs. Il est essentiel de ne pas s'isoler du reste de la population, de maintenir et d'améliorer son ouverture en allant au devant de l'ensemble de la jeunesse, notamment en soutenant les publics en difficultés.

Ce rôle social des armées ne se résume pas à une action d'intégration de jeunes en rupture avec le système éducatif, de recrutement ou d'activités

ponctuelles culturelles, sportives... Il doit aussi prendre en compte un rôle de communication de ses valeurs vers une jeunesse qui n'est plus autant sensibilisée. En effet, depuis la suppression du service national, elle se sent moins concernée par la communauté de défense.

Il convient néanmoins de ne pas ignorer les limites de cette action sociale des armées, qui ne représente pas son cœur de métier, mais qui doit plutôt devenir un complément aux politiques sociales.

Ces actions sociales actuellement menées impliquent fortement les armées. Cependant elles paraissent trop isolées, et souvent œuvres de volonté individuelle. Une mutualisation devient aujourd'hui nécessaire, en constituant un réseau en termes de personnes et de moyens, afin de démultiplier avec cohérence les initiatives actuelles et nombreuses.

Pour conclure, les actions de sociabilisation actuellement menées par les armées doivent s'inscrire sur le long terme en liaison avec les institutions étatiques et associatives. Les prises de contact avec la jeunesse doivent se répéter fréquemment dans le temps et être institutionnalisées pour un enrichissement mutuel.

Il est donc nécessaire de stabiliser et d'augmenter les dispositifs en direction de la jeunesse après s'être assuré de l'adhésion de celle-ci aux projets d'actions futurs.



**Présentation du**  
**COLLOQUE SUR**  
**"L'EDUCATION A LA DEFENSE"**

*Présidents : Messieurs BARBOTIN et BESNARD*  
*Rapporteurs : Madame Papin, Messieurs Cancellieri et Guilcher*

**Programme de la journée du jeudi 4 décembre 2003**

**Accueil et ouverture par :**

- **Général d'armée Jean-René Bachelet**  
Inspecteur général des armées, président de la Commission Armées-Jeunesse
- **Michel HAGNERELLE**  
Doyen de l'inspection générale histoire-géographie
- **Gaël BARBOTIN et Jérôme BESNARD**  
Co-présidents du groupe "Colloque" de la Commission Armées-Jeunesse

***Ouverture du colloque par le vice-amiral d'escadre Alain COLDEFY***  
***Major général de l'Etat-Major des Armées***

**Table ronde 1 "QUE DEFENDE AUJOURD'HUI ET DEMAIN?"**

**Table ronde animée par : Bernard BOËNE**  
Directeur général de l'enseignement et de la recherche des écoles de St Cyr-coëtquidan

**Intervenants :**

- **Maurice VAÏSSE**  
Professeur des universités à l'institut d'études politiques de Paris
- **Alain FINKIELKRAUT**  
Philosophe
- **Docteur Jean-Christophe RUFIN**  
Écrivain (prix Goncourt 2001) président d'action contre la faim
- **Capitaine de vaisseau Jacques LAUNAY**  
Secrétariat général de la Défense nationale

## **Table ronde 2 "LA DEFENSE CA S'APPREND"**

**Table ronde animée par : Bernard BOËNE**

Directeur général de l'enseignement et de la recherche des écoles de St Cyr-coëtquidan

### **Intervenants:**

- **Jacqueline COSTA-LASCOUX**

Directrice de recherche au CNRS

- **Alain BERGOUNIOUX**

Inspecteur général de l'Éducation nationale histoire-géographie

- **René ZAPATA**

Directeur de planification et des suivis de programmes UNESCO

## **Table ronde 3 "ACTEUR ET ESPACES D'EDUCATION A LA DEFENSE"**

**Table ronde animée par : Joëlle DUSSEAU**

Inspectrice générale de l'Éducation nationale

### **Intervenants :**

- **Jean-pierre LAUBY**

Inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional

- **Général d'armée Jean-René BACHELET**

Inspecteur général des armées, président de la Commission Armées-Jeunesse

**et le colonel François LECOINTRE**

État-major de l'armée de terre

- **Général de division Elrick IRASTORZA**

Commandant l'école d'application de l'infanterie de Montpellier

**et William MAROIS**

Recteur de l'académie de Montpellier

- **Francis HILLMEYER**

Député, maire de Pfastatt, secrétaire de la commission de la Défense nationale et des forces armées

## **DEBAT " QUELS ENJEUX POUR DEMAIN? "**

**Débats avec la salle animés par : Thierry GUERRIER**

Journaliste

### **Participants:**

- **Général de division Jean-paul LEBOURG**

Directeur du service national

- **Jean-paul de GAUDEMAR**

Directeur de l'enseignement scolaire au ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

- **Général de brigade aérienne Jean-Pierre MARTIN**



Commandant l'école de l'air et l'école militaire de l'air

- **Hélène MATHIEU**

Directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

**CLOTURE PAR :**

- **Monsieur Luc FERRY**

Ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

- **Madame Michèle ALLIOT-MARIE**

Ministre de la défense



## **Allocution**

**Prononcée par Monsieur Philippe  
MARLAND  
Chef du cabinet civil et militaire du  
ministère de la Défense**

Messieurs les officiers généraux, messieurs les directeurs, mesdames et messieurs, je voudrais à nouveau vous demander de bien vouloir excuser Madame ALLIOT MARIE de ne pouvoir être présente, parmi vous, ce soir. Elle est retenue par un exercice austère, mais essentiel, je pense que les connaisseurs ne me démentiront pas, qui est la présentation à la presse, aux syndicats de la Défense, puis aux parlementaires, du budget du ministère de la Défense, pour 2004. Il se trouve que, pour des raisons tout à fait extérieures, le conseil des ministres qui habituellement se tient le mercredi, cette semaine s'est tenu le jeudi, venant ainsi télescoper un emploi du temps qu'on avait cru pourtant astucieusement réglé pour permettre au ministre de venir un jeudi après-midi, présider elle-même la Commission Armées-Jeunesse, comme elle en avait formé le projet. Ceci me vaut le plaisir d'être parmi vous ce soir et de vous transmettre, bien entendu, le salut très amical du ministre et d'exprimer la confiance qu'elle place dans cette Commission Armées-Jeunesse dont on connaît le travail, l'histoire et dont j'ai pu apprécier, dans les minutes qui ont précédé, ce qu'elle apportait à un sujet essentiel qui est le lien entre les armées et le pays et en particulier les jeunes de notre pays.

Lors de la séance du 28 octobre de l'année dernière, le ministre a eu l'occasion de vous dire l'intérêt qu'elle portait à vos travaux et le soutien qu'elle vous apportait. Je crois que cela ressort de votre composition et des sujets que vous traitez comme j'ai pu le constater tout à l'heure. Il est vrai que vous êtes un lieu assez exceptionnel où convergent les armées, les administrations, les associations, les syndicats, les entreprises, les jeunes. J'ai entendu plusieurs d'entre eux s'exprimer fort bien précédemment. Ce lieu est en fait, quelque chose d'exceptionnel qui permet cette réflexion commune qui vient enrichir la réflexion et les décisions qu'il appartient au ministre de la Défense de prendre.

Au fond, qu'est-ce que l'on attend de vous ? D'abord, d'être un laboratoire d'idées et, en cela, je ne saurais trop vous engager à faire preuve d'originalité, d'audace et, justement, le fait de ne pas être tous les jours, pour les membres de cette Commission qui ne sont pas de l'institution militaire, dans le sujet, permet d'avoir un regard différent, un regard neuf, de faire des suggestions avec évidemment un minimum de souci du réalisme, et je sais que ce n'est pas facile d'être à la fois imaginatif et de faire en sorte que le fruit de son imagination puisse s'ancrer dans une réalité. Un laboratoire d'idées, c'est bien cela que l'on attend, en même temps que la mission qui vous est impartie de

diffuser auprès des jeunes l'esprit de défense, une certaine initiation aux enjeux de la défense et également une meilleure connaissance de nos armées et de sensibiliser tout un chacun à sa place et au rôle qu'il peut jouer pour défendre des valeurs, celles auxquelles nous croyons, qui nous réunissent dans un pays auquel nous sommes attachés, ces valeurs qui font que nous sommes Français, Européens et non pas appartenant à un autre pays ou à un autre continent, la défense bien entendu, également, de nos intérêts collectifs, du pays, de ses habitants et également la défense de ce que nous représentons sur le globe, sur tous les continents du monde.

C'est tout ceci qu'il faut arriver à faire passer auprès des jeunes, et à le faire en tenant compte de la société telle qu'elle est, avec ses évolutions, avec ses imperfections, avec ses disparités, ses inégalités. Tout ceci nous devons le prendre en compte en rappelant que la défense précisément est un lieu où tous doivent se retrouver à quelque partie de la société qu'ils appartiennent, d'où qu'ils viennent, quelle que soit leur origine ou leur niveau de formation. C'est tout de même le creuset essentiel du pays, ça doit le rester et il faut que, malgré la suspension du service national, le lien entre les armées le pays et les citoyens soit maintenu et renforcé.

Il s'agit de s'adresser aux jeunes. Il faut le faire évidemment dans le langage qui est le plus accessible, en ayant conscience de ce que sont leurs préoccupations, de l'adolescence aux jeunes adultes, et c'est cela que vous devez apporter aux institutionnels que nous sommes et qui appartenons à une génération qui ne peut plus être classée parmi celle des jeunes.

Et ce rôle, vous le jouez pleinement et je tiens à vous en remercier. Je crois qu'il faut s'interroger en permanence sur l'adaptation de la Commission Armées-Jeunesse, sur ses méthodes de travail, sur sa façon de procéder pour, précisément, d'abord ne pas s'installer dans la routine, car tout le monde est menacé de s'installer dans la routine lorsque l'on ne fait pas ce type d'interrogation, et puis ensuite pour s'adapter aux évolutions et aux attentes de la société ainsi qu'aux modes de communication. Je crois que l'on ne communique pas avec les jeunes en 2003 comme on le faisait il y a dix ou vingt ans, a fortiori au moment où la Commission Armées-Jeunesse a été créée ce qui remonte à bien plus que ça : 1954. Bientôt le cinquantenaire, tiens, une idée : l'année prochaine il faudra penser à fêter le cinquantenaire de la Commission Armées-Jeunesse !

Je ne reviendrai pas longuement sur vos travaux de l'année écoulée, si ce n'est pour féliciter à nouveau ceux qui s'y sont consacrés, qui y ont passé du temps, qui y ont mis leur talent et leur ardeur, et leur dire qu'il y a dans tout ce que vous avez apporté, incontestablement de quoi nourrir les actions que nous avons à conduire pour renforcer ce lien entre la jeunesse, l'armée et la Défense, comme nous le souhaitons.

Je saluerai la création du site Internet hébergé par notre direction de la communication de défense. Je saluerai également, et avec beaucoup de satisfaction, la multiplication, l'augmentation très substantielle de ces stages armées-jeunesse dont j'ai compris qu'ils avaient beaucoup de succès, et que



ce succès devait beaucoup à l'ardeur et à l'activité du général ANDRE, que j'ai plaisir à remercier. Et il a bien compris que ce remerciement était une invitation à ne pas relâcher, bien entendu, l'effort en question. Vous avez également créé et ce sera la première fois, je crois, ce prix armées-jeunesse qu'on aura le plaisir de remettre tout à l'heure. Et puis, il y a ce colloque dont on a vu qu'il était bien engagé, en tout cas bien pensé et bien préparé, et je me réjouis qu'il puisse se tenir le 4 décembre prochain, puisque pour la raison que l'on a dite tout à l'heure, il a paru sage de le déplacer afin que les échanges qu'un tel colloque nécessite, et d'ailleurs justifie, ne soient pas perturbés par d'autres considérations. C'aurait été dommage, vu l'investissement que représente une telle initiative et j'indique tout de suite que je souhaite, naturellement, que les actes de ce colloque fassent ensuite l'objet d'une diffusion aussi large que possible. Nous y veillerons, bien entendu, avec nos moyens propres au ministère, via la DICOD en particulier, et nous verrons avec le ministère de l'Education comment, lui, par ses propres moyens, pourra le faire. Car le but est que ce ne soit pas diffusé uniquement, évidemment, dans l'institution militaire même si elle doit bénéficier, elle aussi, du fruit des réflexions et des échanges qui seront conduits à cette occasion.

J'ai entendu et suivi avec beaucoup d'attention les rapports qui ont été présentés et je remercie à nouveau les rapporteurs qui se sont exprimés et qui ont conduit ces travaux. Ce sont des contributions utiles au renforcement des liens entre la jeunesse et nos armées, et au-delà de ceux qui se sont exprimés, je voudrais, évidemment, faire part de mes remerciements et de mes compliments à tous ceux qui y ont contribué car je sais bien que c'est un travail collectif. Je n'y reviendrai pas dans le détail. Je dirai simplement que pour certaines des propositions qui ont été faites je veillerai à ce que l'on puisse examiner la suite à leur donner. Nous pourrions aller piocher des idées dans les pays étrangers, pour celles d'entre elles qui sont, en tous cas, les plus à portée, pour commencer, quitte à le faire, d'ailleurs, à titre expérimental, sans avoir peut-être au début l'ambition de le faire systématiquement pour tout, dans tous les régiments, dans toutes les bases. Cette idée d'un stage de trois jours (ou peut-être deux, pour commencer, je n'en sais rien, c'est tout ce qu'il faudrait mesurer) destiné à faire partager aux jeunes, qui seront volontaires par définition, la vie d'une unité, je trouve que c'est quelque chose d'intéressant, il faudrait voir comment ça pourrait se mettre en œuvre. Je devine que c'est évidemment compliqué et que ça demande un minimum de disponibilité, quelques moyens, mais c'est quelque chose qui ne me paraît pas hors de portée, quitte à le faire de façon pragmatique, sans vouloir le systématiser tout de suite, ne serait-ce que, d'ailleurs, pour mesurer la pertinence de l'initiative. Même chose, je trouve que l'idée du binôme entre un officier d'active et un officier de réserve pour développer ce contact avec les jeunes, sur le modèle si j'ai bien compris de ce qui se fait dans la Bundeswehr, est une idée intéressante et qui là aussi, ne me paraît pas, à première vue en tout cas, nécessiter des moyens considérables. Je pense que ce serait intéressant de voir comment ça pourrait

se faire, au moins dans quelques unités pour commencer et puis on verra ensuite si ça le mérite, si ça peut être développé.

Sur les groupes de travail que vous avez prévus de conduire en 2003 – 2004, et dont on a vu la présentation tout à l'heure, je n'ajouterai pas à ce qui a été dit. Nous nous donnons rendez-vous dans un an pour voir les propositions qui en sortiront. Je souhaite en tout cas que de ces groupes puissent sortir, pas forcément et je dirais même surtout pas une liste ou un catalogue de propositions que nous serions bien en peine de pouvoir prendre en compte ensuite, mais peut-être une idée, une proposition, aussi concrète que possible qui nous permettrait de donner un prolongement à vos travaux, d'abord parce qu'ils le méritent, et ensuite parce que je pense que lorsque l'on donne un prolongement à ces travaux, c'est un encouragement à s'investir dans ces réflexions que la Commission Armées-Jeunesse conduit d'année en année. J'ai bien compris que vous avez fait appel à un certain nombre de suggestions, dans le domaine sportif par exemple, et c'est quelque chose que l'on peut développer. Je rappelle que le ministre a signé d'ailleurs un accord cadre avec le ministre des Sports le 8 avril 2003, qui va tout à fait dans la direction des propositions que vous avez faites et qui est appelé à utiliser la voie sportive, et on sait qu'elle est importante, en particulier pour les jeunes évidemment, pour favoriser une meilleure insertion de l'armée dans la nation. Les études consultatives menées par la Commission Armées-Jeunesse justifient un certain nombre de prolongements, telle l'organisation décentralisée d'activités communes au niveau local, sur l'initiative des formations militaires ou des associations à caractère sportif par exemple. Je crois que tout ne peut pas et ne doit pas se faire, évidemment, qu'au niveau national et à Paris mais, on peut aussi prévoir, dans le prolongement de vos réflexions au niveau national, l'organisation d'une journée sport armées-jeunesse, c'est en tout cas quelque chose qui mériterait d'être étudié et mis en oeuvre.

Toutes ces mesures, je tiens à le souligner, tout ce travail que vous faites s'inscrit pleinement dans la politique de défense vis-à-vis des jeunes qui est menée par le ministre et par, bien entendu, ses grands subordonnés. Il s'agit de renouveler, autant que l'on peut, l'activité de la Commission Armées-Jeunesse, comme je vous y invitais tout à l'heure, et de faire en sorte que cette instance collective, ce creuset que vous représentez vous-mêmes créent les synergies au-delà des échanges qu'elle provoque, et permettent de nourrir le lien que nous souhaitons renforcer entre les armées et le pays.

La Commission Armées-Jeunesse occupe une place qui doit rester centrale dans les actions du ministère et ceci constitue bien ses priorités. J'en veux pour preuve un exemple. Certains savent peut-être que l'organisation du budget de l'Etat doit être très profondément modifiée avec la mise en œuvre de ce qu'on appelle la loi organique sur la loi de finances qui, à partir de 2006, va modifier complètement l'organisation de nos moyens financiers autour des missions que nous avons à conduire, organisation qui vit sur un texte qui remonte à 1959. Donc, nous vivons pratiquement depuis cinquante ans sur une structure budgétaire qui est celle que nous avons à l'heure actuelle et à

partir de 2006, nous serons organisés différemment. Organisés avec des programmes qui, autour d'objectifs, vont mettre les moyens et les indicateurs de résultats correspondants. C'est facile à énoncer, c'est sensiblement plus difficile à mettre en œuvre mais il y a une idée très forte derrière, c'est de montrer, en particulier au pays et à la représentation nationale, au Parlement, quels sont les objectifs que poursuivent les administrations, les ministères, le ministère de la défense en ce qui nous concerne, et, à travers, en identifiant ses objectifs, mettre en regard les moyens et, bien entendu, essayer d'adapter au mieux ces moyens et d'introduire cette culture du résultat, de se poser des questions sur l'adéquation des moyens aux objectifs et sur les résultats de nos actions. L'action du ministère de la Défense, pour prendre celui qui m'intéresse un peu plus que les autres actuellement, sera regroupée en un certain nombre de programmes et l'un d'entre eux sera celui qui concerne le renforcement du lien entre l'armée et la nation. Dans ce programme, il y aura une action sur le lien armées-jeunesse. La Commission Armées-Jeunesse en fera partie mais ça n'est pas la seule action qui regroupe ce programme, il y a tout ce qui concerne la communication de défense, il y a ce qui concerne également la culture, tout ce qui tourne autour de notre patrimoine culturel. Nos musées par exemple, c'est aussi un moyen qui participe au lien entre l'armée et le pays et c'est ce souhait, cette volonté que nous avons de faire en sorte que le lien armées-nation soit fixé, et qui constitue un objectif du ministère, qui a conduit à en faire un programme à part entière qui, bien entendu, n'aura pas en moyens quelque chose de comparable avec la préparation des forces, les proportions ne sont pas les mêmes, mais qui, en objectif politique, au meilleur sens général du terme, représente un enjeu tout à fait considérable dans lequel vous pourrez parfaitement vous insérer.

Pour terminer, je tiens simplement à souligner à quel point, aux yeux du ministre, la Commission Armées-Jeunesse a toute sa place dans ce dispositif, et combien nous avons besoin de son apport aux actions qui sont menées au niveau ministériel. Nous nous appuyons, bien entendu, sur nos propres moyens, qui seront tout de même importants, mais les charges de la Défense ne le sont pas moins et sont de plus en plus lourdes. Nous nous appuyons aussi, et ça fait partie de l'outil de défense, j'y insiste, sur les réserves et je suis convaincu que les réserves qui peuvent et qui doivent apporter leur contribution à l'action des armées, y compris dans des missions opérationnelles, peuvent et doivent aussi apporter leur contribution pour ce lien entre l'armée et le pays et, là aussi, une indication qui montre l'importance attachée aux réserves dans ce budget que le ministre est en train de présenter, qui sera défendu et présenté au Parlement dès la semaine prochaine : les crédits consacrés aux réserves sont augmentés de 37 millions d'euros, ce qui n'est quand même pas un tout petit chiffre, et, pour le traduire de façon plus concrète, ça nous permet d'avoir pour objectif de faire passer de 18 à 27, le nombre de jours d'activités des réservistes puisque, pour avoir des réservistes, il faut que l'on puisse, je dirais, leur donner des activités, et cela a nécessairement un coût. C'est une action étalée sur plusieurs années. Nous poursuivrons l'effort au-delà de 2004, je tiens tout de suite à le dire, tel que c'est d'ailleurs prévu par la loi de programmation militaire. Je crois que ce



qui est fait pour les réserves n'est pas sans rapport avec ce qui vous réunit tout particulièrement, c'est l'un des vecteurs, ce n'est pas le seul, bien entendu, de ce lien armées-jeunesse auquel vous consacrez du temps, de l'énergie, du talent, et je tiens à vous en remercier une dernière fois en vous renouvelant la confiance du ministre. En 2004, vous continuerez ces travaux, je le sais, avec la même volonté d'aboutir, je ne voudrais pas terminer mon propos sans remercier, bien entendu, le général BACHELET, dont tout le monde connaît l'enthousiasme et le dynamisme sur beaucoup de sujets mais en particulier sur ce qui tient au lien armées-nation, et qui, grâce à son impulsion, vous permet d'œuvrer dans le sens qui nous est cher à tous : faire en sorte que notre défense soit dans le pays, non seulement parfaitement insérée mais parfaitement comprise, soutenue car il n'y a pas de défense qui vaille si le pays au service duquel elle se trouve, non seulement n'en comprend pas la nécessité mais, je dirais, n'en soutient pas tous les aspects et, cela suppose un travail de proximité. Ca n'est pas facile, c'est évident : il faut faire connaître ce à quoi nos armées sont appelées, les menaces auxquelles nous avons à faire face et qui ne sont pas toujours perceptibles car il n'y a pas tous les jours, Dieu merci, une catastrophe pour l'illustrer mais il ne faut pas attendre que ces catastrophes arrivent pour être prêts à y faire face et, bien entendu, il faut essayer de les prévenir. Tout ceci demande des moyens considérables, ce sont ceux que le pays consacre à la défense, cela nous rend d'autant plus responsables, dans l'emploi de ces crédits, surtout lorsque les temps ne sont pas faciles. C'est tout ceci qu'il faut expliquer, vous pouvez, et vous le faites largement, y contribuer ; et de cela, soyez en très sincèrement remerciés.



## VISITE D'INFORMATION

### Centre "JET" d'Agnetz

« JET » : un nom qui fuse comme un vent d'altitude ou comme un avion à réaction, une réalité beaucoup plus terre à terre mais qui s'inscrit bien dans les centres d'intérêt de la Commission !

Ainsi, le jeudi 27 février 2003, une trentaine de ses membres quittait l'Ecole militaire pour une destination particulière, un petit village du sud du département de l'Oise, dans la région de Creil : Agnetz. C'est là que se trouve un des quatre centres gérés par l'association Jeunes en Equipes de Travail (JET).

Après une collation de bienvenue pour se remettre des épreuves de la route et de la circulation en région parisienne, la délégation est reçue par le contre-amiral de Fenoÿl, représentant l'amiral Girard, président de l'association. Avant d'expliquer la réalité de JET d'aujourd'hui, l'amiral fit un bref retour en arrière permettant de le replacer dans son contexte historique.

JET a été créée en 1986 par l'amiral Brac de la Perrière en réponse à la demande des ministres de la Défense et de la Justice de l'époque qui s'interrogeaient sur la façon dont les armées, avec l'expérience d'encadrement qui est la leur, pourraient aider la Justice. Ainsi, des stages destinés à la réinsertion de jeunes délinquants, condamnés, âgés de 16 à 30 ans, de nationalité française ou étrangers en situation régulière, ont été organisés dans de petits centres spécialisés. Aujourd'hui, ces centres sont au nombre de quatre : Agnetz (Oise), Fort-Barraux (Isère), La Souchère (Haute-Loire) et Le Vigeant (Vienne). Chacun reçoit trente à quarante jeunes provenant de l'ensemble du territoire national, envoyés par les juges d'application des peines ou les juges des enfants.

Mais, quel est le profil de ces jeunes que les armées appellent « stagiaires » et la Justice « détenus »? Ce sont des jeunes complètement déstructurés qui n'ont jamais travaillé de leur vie, condamnés, en fin de peine, volontaires. D'une façon générale, ils ont toujours vécu dans un climat et un environnement de violence et manquent totalement de références (familiale, sociale, morale...). Ainsi, ils n'ont que peu le sens du respect des personnes, des lieux, des horaires... Leur niveau culturel est souvent désastreux, ce qui limite l'aptitude au raisonnement. Ils ont de la difficulté à comprendre la notion de responsabilité et ne se sentent donc pas fautifs. Ils considèrent que s'ils en sont là, ce n'est pas de leur faute, c'est tout simplement qu'ils n'ont pas eu de chance. En cas de récidive dans la délinquance, ils disent « qu'ils sont retombés ». C'est tout !

Face à cette situation, l'association essaye de les reprendre pour les reconstruire. Le régime des centres est celui de l'internat ( en chambres de six ) sans visites. Les jeunes, à l'exception des activités encadrées et d'une permission de cinq jours au milieu du stage pour préparer leur réinsertion, n'ont pas le droit de quitter l'enceinte du centre. Toute infraction à la règle se traduit aussitôt par un retour en prison. Il n'y a pas d'autres sanctions.

Le mode d'action de JET s'inscrit parfaitement dans l'esprit de cette citation de Jacques de Bourbon Busset : « *les rives sont la chance du fleuve puisque, l'enserrant, elles l'empêchent de devenir marécage* ». Il s'agit de développer le contrôle de soi, un certain sens des autres, le côté noble du travail et le sens de l'équipe. Pour cela, elle a construit un programme d'activités extrêmement intense pendant les trois à quatre mois que passent les jeunes au centre. Ces activités, très progressives, sont de nature différente, mais complémentaires. Il y a tout d'abord beaucoup de sport. En effet, après la montée des couleurs, la journée commence par un « décrassage ». Le reste du temps donne encore l'occasion de participer à d'autres activités sportives, en particulier des séances de sport collectif. Les samedis et dimanches, elles constituent l'essentiel de la journée. JET veut aussi profiter de leur présence pour leur donner ou redonner les bases de connaissances indispensables dans la vie de tous les jours. C'est donc l'apprentissage de la lecture, de l'orthographe et de notions simples de géographie ou d'histoire. Dans la mesure du possible, c'est à dire lorsque les faibles moyens matériels et financiers le permettent, des visites culturelles sont aussi organisées. La proximité du centre d'Agnetz de la carrière de Rethondes a permis aux jeunes de découvrir un site important de l'histoire de France contemporaine. Enfin ; ces jeunes poursuivent des activités professionnelles variées. Ils apprennent intensément le code de la route ( tous les jours : une heure le matin, une heure le soir ) et les résultats sont largement à la hauteur de l'effort consenti. Ils ont également des cours de conduite. Enfin et surtout, ils participent à des travaux manuels au profit de collectivités. Ces travaux ont comme caractéristique première d'avoir des résultats rapides et visibles qui stimulent le jeune dans son effort en lui permettant de voir régulièrement les progrès accomplis. JET a établi des conventions avec quelques administrations (l'ONF pour l'entretien des forêts..., des collectivités locales ), entreprises publiques ( la SNCF et la remise en peinture de locaux...). Lors du passage de la Commission, les stagiaires travaillaient sur un chantier de la commune qui les accueille : Agnetz. Il s'agissait en l'occurrence de nettoyer une plantation de peupliers. Deux équipes s'occupaient ensemble à dégager et à brûler des broussailles de toutes sortes.

Ces différents travaux sont rémunérés. Pendant leur séjour, les jeunes bénéficient d'allocations mensuelles s'ils sont mineurs, de « contrats emploi-solidarité » s'ils sont majeurs ou du statut de stagiaire de la formation professionnelle de l'administration pénitentiaire. L'argent gagné vient provisionner leur compte déposé à la prison voisine de Liencourt dont ils relèvent.

Toutes les activités se font en équipe de cinq ou six stagiaires, sous la responsabilité du même chef. Le binôme chef-équipe est à la base même de toutes les activités de JET. Il constitue son assise pédagogique. Ce chef vit en permanence avec eux, 18 heures par jour, même le samedi et le



dimanche, pendant quatre mois, pratiquement sans interruption. C'est une charge extrêmement lourde qui est confiée à ces jeunes cadres militaires. Ils en ressortent fatigués, mais transformés par la richesse de l'expérience humaine unique procurée par de tels contacts. Bien que tous soient volontaires, aucun n'imaginait la dureté de la vie qu'ils allaient avoir tout au long de cette période pendant laquelle ils sont détachés par le ministère de la Défense. Les difficultés sont dues aussi bien à la disponibilité permanente qui leur est demandée, au contact parfois délicat avec certains stagiaires particulièrement difficiles qu'à l'ambiance lourde, faite de tension pesante, que ceux-ci peuvent faire régner au sein de l'équipe.

A côté de cet encadrement de contact, une petite équipe de permanents assure la direction et la gestion quotidienne du centre. L'actuel directeur du centre d'Agnetz est le lieutenant-colonel de l'armée de terre, en retraite, Guignes qui assure cette fonction depuis déjà huit ans. Il dispose, à ses côtés, d'un petit état-major ainsi que de quelques cadres mis à disposition par leur administration : instituteur, professeur d'enseignement technique...et même un moniteur d'auto école.

En superstructure de ce petit encadrement opérationnel : le juge d'application des peines. C'est lui qui, en dépit parfois de son éloignement géographique ( celui du centre d'Agnetz est à Beauvais ), contrôle les conditions de déroulement de la détention et les progrès des détenus. C'est lui qui décide du retour en prison, de la remise de peine, de la libération conditionnelle, de la validité du projet de réinsertion. Il décide seul, en son âme et conscience.

A l'issue de leur séjour, les jeunes reçoivent un diplôme délivré par le centre, le premier de leur vie pour l'immense majorité d'entre eux qui n'ont connu jusque là que des échecs : le Certificat d'Aptitude à la Vie Active et Professionnelle ( CAVAP ). Même s'ils savent bien que ce diplôme n'a aucune reconnaissance de l'Education nationale, il n'en reste pas moins qu'ils y portent un réel intérêt. Certains aussi peuvent obtenir en plus le permis de conduire, passé strictement dans les mêmes conditions que pour n'importe quel candidat du territoire national.

Dans les deux ans qui suivent le départ du stage, un tiers des stagiaires « ne retombent pas », un tiers récidive, tandis qu'on est sans nouvelles du dernier tiers. Ainsi sur les quelques cinq cents stagiaires annuels passés par JET, on peut estimer qu'entre cent cinquante et deux cents d'entre eux parviennent à retrouver une certaine stabilité dans la vie active et sont sortis d'affaires, ce qui constitue un résultat non négligeable au regard de leurs camarades qui, restés en prison, « retombent » pour quatre vingt pour cent. Toutefois, en dépit de ces résultats encourageant certes, JET connaît des difficultés : l'usure des cadres de contact, celle des stagiaires aussi qui ne sont pas habitués à la vie communautaire. Pour améliorer encore le système, il faudrait étoffer l'état-major du centre en instituant un poste d'adjoint permanent au directeur, étoffer l'équipe de formateurs par un psychologue à mi-temps et, enfin, attribuer des moyens matériels supplémentaires.

Enfin au cours de la visite des installations, à l'occasion du déjeuner, les membres de la Commission ont pu rencontrer aussi bien les instructeurs, l'encadrement que les détenus eux-mêmes et se rendre ainsi compte de toutes ces réalités. Une rencontre avec le juge d'application des peines ainsi

qu'une table ronde, en fin de journée, avec l'encadrement du centre, permet de préciser davantage encore des points de détail permettant d'affiner leur connaissance de la formule JET.

Au total, une visite d'un très grand intérêt qui aura permis d'approcher une structure de réinsertion tout à fait originale, à côté de celle, non moins originale, d'un Soutien Militaire A l'insertion ( SMA ) métropolitain sur laquelle la Commission a travaillé lors de la session 2000-2001 et dont l'idée continue toujours à faire son chemin.

Colonel Jacques MAURY

## ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL

### Participation à différentes manifestations

- 8 janvier 2003 :** Plénière de rentrée - Conférence du Père PETIT CLERC – Cocktail.
- 16 janvier :** Présentation de la **C**ommission **A**rmées-**J**eunesse, à un groupe de réflexion du **C**entre des **H**autes **É**tudes de l'**A**rmement (CHEAR).
- 28 janvier:** Participation du secrétaire général, au cocktail de début d'année de **U**nion **N**ationale des **O**fficiers de **R**éserve (l'UNOR), au cercle Saint Augustin.
- 30 janvier:** Participation du secrétaire général et de madame DESCHAMPS au comité de pilotage de l'étude du C2SD (Centre d'études en sciences sociales de la défense) sur l'enseignement de la défense à l'école.
- 26 février :** Participation du général BACHELET et du général ANDRE, à une réunion de travail sur un projet de "SMA métropole" au Sénat.
- 27 février :** Visite de la CAJ au centre d'Agnetz de l'association **J**eunes en **É**quipes de **T**ravail.
- 15 mai:** Déjeuner du secrétaire général avec monsieur EL QUANDILI, conseiller du ministre de la Défense.
- 16 mai:** Réunion d'information mutuelle CAJ-CIDAN.
- 22 mai :** Déjeuner du secrétaire général avec monsieur HAMOUMOU, président de l'association de fils de harkis "AJIR.pour les harkis".
- 2 juin :** Participation du Général ANDRE au jury d'attribution du prix " Trophée Civisme et Défense".
- 5 juin :** Attribution du Prix Armée-Jeunesse par un jury présidé par le général BACHELET.



- 18 juin :** Remise à l'Assemblée Nationale par monsieur DEBRE du prix "Trophée Civisme et Défense".
- 25 juin :** Réunion avec les représentants du ministère de l'Intérieur siégeant à la Commission.
- 13 juillet :** Participation d'une dizaine de membres de la Commission au cocktail offert par le ministre de la Défense, à l'occasion de la fête nationale.
- 25 septembre :** Plénière de la Commission, présidée par monsieur MARLAND, directeur du cabinet civil et militaire du ministère de la Défense.
- 10 octobre :** Présentation au C2SD (centre d'études en sciences sociales de la défense) du rapport sur l'enseignement à la Défense.
- 26 novembre :** Participation du Colonel BRIERE, au "Parcours Sportif Citoyen", organisé par l'Association **Pour une Meilleure Citoyenneté de Jeunes**.
- 27 novembre :** Première réunion d'organisation pour l'année 2004 d'une journée Sport Armée jeunesse.
- 28 novembre :** Présentation de la Commission à madame MATHIEU, directrice de la jeunesse au ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche.
- 1 décembre :** Réunion de présentation de la Commission à monsieur GAZOUNEAU, conseiller du ministre de la Défense.
- 4 décembre :** Colloque au grand amphithéâtre de la Sorbonne sur le thème "L'éducation à la Défense".
- 16 décembre :** Présentation de la CAJ à monsieur OZWALD, chargé de mission auprès de madame MATHIEU, directrice de la jeunesse au ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche.
- 17 décembre :** Réunion du Collège des Conseillers.

**Réception des membres de la Commission Armées-Jeunesse**

<b>17 octobre 2002</b> Monsieur SALETTE	<b>USEM</b>
<b>13 janvier 2003</b> Monsieur SERROUR Monsieur ROUGIER Aspirant PARIS (FORR)	<b>UNEF</b>
<b>21 janvier 2003</b> Monsieur WRZECIAM Madame RAMEAU	<b>UCJG</b> Président Secrétaire général
<b>30 janvier 2003</b> Monsieur ROUGEOT Monsieur HASCOUËT	<b>UNI</b> Président
<b>18 mars 2003</b> Monsieur DELAHAYE économique Madame LABATUT CHABAUD Monsieur LE ROUX Monsieur SERRANDOUR	<b>CNISF</b> Président de la Commission Intelligence
<b>27 mars 2003</b> Monsieur DUPON-LAHITTE Madame DEROCHE Madame GAECHTER Madame JALABERT	<b>FCPE</b> Président
<b>29 avril</b> Madame d'HARCOURT Monsieur GEORGES	<b>Jeunesse et Montagne</b>
<b>12 mai 2003</b> Madame WACQUEZ Monsieur PERNOLLET	<b>Jeunesse et Marine</b> Présidente Vice président

# INFORMATIONS

- ✂ Le prix Armées Jeunesse
- ✂ Les stages Armées Jeunesse



## Le prix Armées Jeunesse

L'année 2003 a vu naître le "Prix Armées Jeunesse". Il est issu d'une rencontre entre la Commission Armées Jeunesse et l'association CiDAN ( Civisme Défense Armées Nation ) qui, toutes deux, dans des domaines proches, ont éprouvé le besoin d'encourager les initiatives visant à développer le civisme en général, et à promouvoir les liens entre les armées et la jeunesse en particulier.

### **1 - L'organisation du "Prix Armées Jeunesse"**

Le concours pour l'obtention du Prix est ouvert aux unités et organismes militaires, aux collectivités locales, aux associations et aux établissements scolaires ou universitaires susceptibles de présenter des actions réalisées dans les différents domaines de relation entre la Défense et la jeunesse. Ces domaines peuvent être les suivants :

Actions d'information sur la Défense par des activités dans les lycées ou des conférences de garnison, des journées d'information dans les unités, des actions en direction des correspondants défense des conseils municipaux,

Actions à caractère social : soit de nature socio-éducative (aide à la recherche d'un emploi pour les conjoints, de logement, de crèche...), ou de nature culturelle (concerts musicaux, théâtre, chorale) ou sportive (organisation de rencontres sportives entre militaires et civils, encadrement de clubs civils...),

Actions de mémoire : participation aux commémorations, recherches sur l'histoire locale à l'occasion des conflits contemporains, études collectives sur les grands personnages historiques, histoire des formations militaires implantées dans la région...,

Actions concrètes créant des liens entre les armées et la société civile (prêt d'installations et d'équipements, contribution bénévole en cas de catastrophes naturelles, partenariat et échanges de toutes natures).

Cette liste n'est pas limitative et toute initiative peut être prise en considération dès lors qu'une formation militaire est impliquée et qu'il ne s'agit pas de l'exercice de sa mission institutionnelle.

Les dossiers de candidature sont collectés par le réseau local des correspondants du CiDAN ou sont reçus directement par la Commission Armée Jeunesse avant la fin du mois d'avril de l'année du concours.

Un jury est constitué afin d'apprécier la portée et l'exemplarité des opérations faisant l'objet des candidatures et d'en faire le classement. Ce jury est présidé par le général d'armée BACHELET, président de la Commission Armées

Jeunesse, et comprend des représentants des différentes armées, du CiDAN et des associations civiles siégeant à la Commission Armées Jeunesse.

## **2 - Le Prix 2003**

Le "Prix Armées Jeunesse" a été décerné pour la première fois le 25 septembre 2003. Il a suscité la présentation de 42 candidatures. Parmi elles 23 émanaient de formations militaires, 6 d'associations de réservistes, 3 d'établissements scolaires, 5 de collectivités locales et 5 d'autres associations.

Classées par domaine d'intérêt, ces candidatures se répartissent entre 9 actions de mémoire, 7 actions à caractère social, 8 opérations d'information sur la défense et 18 partenariats divers.

Conformément au règlement du concours, le jury a pré-sélectionné 11 dossiers parmi une grande diversité d'initiatives présentant toutes un certain intérêt au regard de l'objectif poursuivi.

Dans un deuxième temps le classement de ces 11 candidatures a déterminé les lauréats pour l'attribution du premier prix et des deuxième et troisième prix :

Le premier prix a été décerné à l'Ecole de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air de Rochefort pour l'aide qu'elle apporte au collège d'enseignement professionnel "Stella" à La Réunion, pour la mise en place d'un baccalauréat de mécanique d'aviation.

Le deuxième prix a été attribué à la flotille 21F de la Marine nationale de Nîmes pour l'action qu'elle conduit en coopération avec le service de pédopsychiatrie du CHU de Nîmes en faveur de jeunes handicapés.

Le troisième prix a été accordé au 516<sup>ème</sup> régiment du train de Toul pour sa contribution à la réalisation d'un projet pédagogique dans le domaine de l'histoire militaire mené par le CES de Toul en jumelage avec un établissement d'enseignement finlandais d'Helsinki.

La remise officielle de ces prix a été faite par Monsieur Philippe MARLAND, directeur du cabinet civil et militaire du ministre de la Défense, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans les salons du Cercle national des Armées de Paris le jeudi 25 septembre 2003.

## Les Stages Armées- Jeunesse

Chaque année les trois armées, la gendarmerie et les services communs du ministère de la Défense, proposent des stages rémunérés sur l'ensemble du territoire français.

La Commission Armées – Jeunesse, rattachée au Cabinet du ministre, se charge de la diffusion des stages et de la gestion administrative.

Le but de ces stages est de mettre en contact des étudiants , avec le milieu de la Défense par l'intermédiaire de l'industrie de l'armement, des états-majors, des unités et des différents services des armées.

Les offres de stages ne cessent d'augmenter, pour atteindre cette année le nombre de 750.

Ces stages Armées – Jeunesse sont réservés à des étudiants français âgés de moins de 27 ans, de niveau bac à bac + 6, dans tous les domaines de spécialité ( informatique, mécanique, aérodynamique, chimie, biologie, mais aussi documentation, gestion, langue, communication...).

La rémunération de ces stages est basée sur l'indice 244 de la fonction publique, soit environ 1170€ brut par mois.

La large diffusion réservée aux offres de stages ( 2000 catalogues et affiches adressées aux universités, écoles d'ingénieur, école de commerce, IUT, CROUS...) nous a permis de traiter pour l'année 2003, deux mille candidatures sous formes diverses ( e mail, dossiers papiers).

Pour le cycle 2002 – 2003 la diffusion des stages sur plusieurs sites Internet a très bien fonctionné et représente un moyen de rayonnement considérable.

Pour le cycle 2003 – 2004 le nombre des sites passe de trois à six sites, avec toujours une diffusion sur un catalogue envoyé à plus de mille exemplaires.

Les stages seront disponibles cette année sur les sites suivants : ihedn.fr ; Infostages.com ; defense.gouv.fr/das ; letudiant.fr ; jobscampus.com mais aussi sur le nouveau site de la Commission Armées – Jeunesse : defense.gouv.fr/jeunes.





L'inscription des candidats doit s'effectuer deux mois avant le début du stage ( afin de permettre l'habilitation, l'établissement du contrat de travail et de respecter les procédures ).

La Commission Armées –Jeunesse par l'ouverture de ces nouveaux stages est devenue une force active du lien entre les jeunes et le monde de la Défense.

# DOCUMENTATION

- ✂ Les services minitel et le site Internet de la Défense
- ✂ Composition de la Commission Armées Jeunesse

## LES SERVICES MINITEL, INTERNET

### Pour en savoir plus sur :

### Service à consulter

#### Les spécificités propres à chaque armée

(Recrutements, carrières, écoles, concours, les formes civiles particulières du service militaire,...)

[www.defense.gouv.fr/terre/](http://www.defense.gouv.fr/terre/)  
[www.defense.gouv.fr/air/](http://www.defense.gouv.fr/air/)  
[www.defense.gouv.fr/gendarmerie](http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie)  
[www.defense.gouv.fr/marine/](http://www.defense.gouv.fr/marine/)

**36.14 GENDARME**  
**36.16 DGA**

#### La santé dans les armées

(Tous les hôpitaux militaires, tous les services, / les horaires, les démarches, messageries,...)

[www.defense.gouv.fr/sante](http://www.defense.gouv.fr/sante)

**36.14 HOPIARM**

#### Des offres d'emploi :

- reconversion du personnel de l'armée de Terre  
- de la Délégation Générale pour l'Armement (ingénieurs et techniciens contractuels)

[www.reconversion.terre.defense.gouv.fr](http://www.reconversion.terre.defense.gouv.fr)  
[www.defense.gouv.fr/dga/](http://www.defense.gouv.fr/dga/)

**36.15 BIRT**

**36.14 DGA EMPLOI**

#### La vie sociale des armées (IGESA)

Depuis 1998, toute l'information de la Défense sur INTERNET :

<http://www.defense.gouv.fr>

Depuis 2003, toute l'information sur la Commission Armées-Jeunesse

<http://www.defense.gouv.fr/jeunes>

## LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

Président	: Général d'armée Jean-René BACHELET
Secrétaire général	: Général de brigade Michel ANDRÉ
Secrétaire général adjoint	: Colonel Jacques MAURY <i>Colonel Pierre BRIERE (à compter du 1 janvier 2004)</i>
Chef du secrétariat	: Adjudant-chef Sophie COUGOULE
Secrétariat	: Brigadier chef Vincent DOMINGUES Gendarme adjoint Nathalie RIVALS Soldat Xavier GRONDIN
Responsable des stages	: Emmanuelle JAULIN
Adjointe	: Annaïck LE SAUX-BENDJELLOUL
Chargée de mission auprès du président :	Attachée principale d'administration centrale : Gisèle DESCHAMPS
Chargé de mission auprès du secrétaire général :	Administrateur civil : André DELVAUX
Secrétaire de la chargée de mission :	Elvire JEAN BART

### ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Aide à toute détresse - Quart monde (A.T.D.-Quart monde)  
Alliance nationale des unions chrétiennes de jeunes gens (U.C.J.G.)  
Association nationale des auditeurs jeunes de l'I.H.E.D.N. (A.N.A.J.)  
Association Pour une Meilleure Citoyenneté des Jeunes (A.P.M.C.J)  
Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.)  
Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (C.N.I.S.F.)  
Coordination pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX)  
Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (F.C.S.A.D.)  
Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E.)  
Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.)

Fédération française des clubs U.N.E.S.C.O.  
Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (F.F.M.J.C.)  
Fédération nationale des Francas (F.N.F.)  
Fédération nationale Léo-Lagrange (F.N.L.L.)  
Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F.)  
Jeunesse et Marine  
Jeunesse et Montagne  
Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C.)  
Ligue de l'enseignement.  
Scoutisme français :

- éclaireurs et éclaireuses de France (E.E.D.F.)
- éclaireurs et éclaireuses israélites de France (E.E.I.F.)
- éclaireurs et éclaireuses unionistes de France (E.E.U.F.)
- guides de France (G.D.F.)- scouts de France (S.D.F.)- scouts musulmans de France

Scouts unitaires de France (S.U.F.)  
Secours catholique  
Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)  
Union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs (U.F.J.T.)  
Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire  
(U.S.E.P.P.M.)  
Union française des centres de vacances (U.F.C.V.)  
Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre  
(U.N.A.P.E.L.)  
Vieilles maisons françaises (V.M.F.)

### **MOUVEMENTS ETUDIANTS**

Confédération nationale des étudiants de France (C.N.E.F.)

Fédération des associations générales étudiantes (F.A.G.E.)  
La mutuelle des étudiants (L.M.D.E.)  
Promotion et défense des étudiants (P.D.E.)  
Union nationale des étudiants de France (U.N.E.F.)  
Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales (U.S.E.M.)  
Union nationale interuniversitaire (U.N.I.)

### **SYNDICATS PROFESSIONNELS (BRANCHES JEUNES)**

Commission fédérale des jeunes de la C.F.T.C.  
Centre confédéral de la jeunesse (C.G.T.)  
Confédération générale des cadres (C.G.C.)  
Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.)  
Fédération des jeunes syndicalistes C.G.T.-F.O.  
Jeunes de la confédération démocratique du travail (C.F.D.T.)  
Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A. éducation)  
Jeunes de la fédération syndicale unitaire (F.S.U.)

### **ASSOCIATIONS DE CADRES DE RESERVE**

Fédération des officiers de réserve républicains (F.O.R.R.)  
Fédération des officiers mariniers et sous-officiers de réserve républicains  
(F.O.M.S.O.R.R.)  
  
Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve  
(F.N.A.S.O.R.)  
  
Union nationale des officiers de réserve (U.N.O.R.)

## **MINISTERES ET ADMINISTRATIONS**

Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.)  
Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.)  
Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.)  
Délégation interministérielle à la ville (D.I.V.)  
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales  
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale, et de la recherche  
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales  
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - Service des droits des femmes  
Ministère des sports  
Secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation  
Assemblée permanente des chambres de métiers (A.P.C.M.)  
Office national d'information sur les enseignements et les professions  
(O.N.I.S.E.P.)  
Premier ministre - Secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.)

## **MINISTERE DE LA DEFENSE**

Commissariat aux sports militaires (C.S.M.)  
Délégation générale pour l'armement (D.G.A.)  
Délégation à l'information et à la communication de la défense (D.I.Co.D.)  
Direction centrale du service de santé des armées (D.C.S.S.A.)  
Direction de la fonction militaire et du personnel civil (D.F.P.)  
Sous-direction accompagnement professionnel et reconversion (S.D./ A.P.R.)  
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (D.M.P.A.)  
Direction du personnel militaire de l'armée de l'air (D.P.M.A.A.)

Direction du personnel militaire de l'armée de terre (D.P.M.A.T.)

Direction du personnel militaire de la marine (D.P.M.M.)

Direction générale de la gendarmerie nationale (D.G.G.N.)

Direction du service national (D.S.N.)

Etat-major des armées (E.M.A.)

Etat-major de l'armée de l'air (E.M.A.A.)

Etat-major de l'armée de terre (E.M.A.T.)

Etat-major de la marine (E.M.M.)



Crédit photos

E.C.P.A. : pages 8; 30; 50; 74; 77; 82; 85; 93

Commission Armées-Jeunesse : couverture, pages 36; 42; 54; 63; 70